



INFORMATEUR JUDICIAIRE



## NANTES

Des pistes pour  
passer à la semaine  
de 4 jours

## VENDÉE

Les Jeux olympiques  
profitent aux PME

Magalie  
**JUSTEAU**  
Fondatrice de l'Atelier  
Transmédia

“FAIRE  
**RAYONNER**  
LES MARQUES  
DU TERRITOIRE”

# In Extenso

Experts-Comptables

## Bien plus que des experts-comptables

Une vision 360° de vos besoins

Expertise comptable - Gestion sociale et paie - Audit -  
Juridique - Fiscalité - Accompagnement et conseil en  
création, reprise et transmission d'entreprise

### Près de chez vous...

#### Ancenis

02 40 83 17 52

#### La Roche-sur-Yon

02 51 24 07 90

#### Nantes Erdre

02 40 52 59 00

#### Sables-d'Olonne

02 51 95 11 22

#### Challans

02 51 35 00 35

#### Les Herbiers

02 51 64 88 31

#### Pornic

02 40 82 15 93

#### Saint-Herblain

02 51 80 18 00

#### Haute-Goulaine

02 40 13 65 65

#### Nantes Centre

02 51 80 18 00

#### Rezé

02 28 91 26 99

#### Thouaré-sur-Loire

02 28 16 21 64

#### La Baule

02 40 60 57 34

[www.inextenso.fr](http://www.inextenso.fr)

Suivez nos actualités sur notre page

**LinkedIn In Extenso Ouest Atlantique**

# sommaire

• N° 7151

• VENDREDI 9 JUIN

## ours

### DIRECTION

Directeur de la publication

**Guillaume LALAU**

Directrice

**Laëtitia BLANCHARD**

### RÉDACTION

[redaction@informateurjudiciaire.fr](mailto:redaction@informateurjudiciaire.fr)

Rédactrice en chef

**Nelly LAMBERT**

Journalistes

**Éric CABANAS, Alexandrine**

**DOUET, Marie LAUDOUAR,**

**Nicolas LE PORT**

Secrétaire de rédaction

**Gildas PASQUET**

Ont participé à ce numéro

**Sophie COMTE, Florence FALVY**

### CRÉATION ARTISTIQUE

Directeur artistique

**David PEYS**

Maquettiste

**Camille JUREK**

Photographe (couverture)

**Benjamin LACHENAL**

### ANNONCES LÉGALES

[annonces-legales@](mailto:annonces-legales@informateurjudiciaire.fr)

[informateurjudiciaire.fr](mailto:informateurjudiciaire.fr)

Responsable du service

annonces légales

**Isabelle OLIVIER**

Assistante de direction

**Rozanne GENDRON**

Assistante administrative

**Lesline KOUIY**

Responsable du développement

commercial

**Gaël BRÉMAUD**

### ABONNEMENT

**Rozanne GENDRON**

[abonnement@informateurjudiciaire.fr](mailto:abonnement@informateurjudiciaire.fr)

### PUBLICITÉ

**Laëtitia BLANCHARD**

02 40 47 00 28

### Informateur Judiciaire

N° 7151

SAS au capital de 155 000 €

Siège Social : 15 Bd Guist' Hau

– CS 14226 – 44 042 NANTES

CEDEX 1

02 40 47 00 28

[contact@informateurjudiciaire.fr](mailto:contact@informateurjudiciaire.fr)

N° CPPAP : 0925 179873-

ISSN0755768X- RCS Nantes 348

327 891

CCP Nantes 11 53 M

**Prix de vente : 2 €**

### Abonnement 1 an

**38 €** (TVA incluse) magazine

numérique + site internet

**63 €** (TVA incluse) couplage

magazine numérique et papier

+ site internet

Dépôt légal à parution

Hebdomadaire

Parution le Vendredi

Membre du Réseau Hebdo Éco

### Impression

Rotimpres : Pla de l'Estany

17181 Aiguaviva (Girona) Espagne



# 12

## L'ESSENTIEL DE LA SEMAINE

### À la Une

4. Des pistes pour passer à la semaine de quatre jours

### Actualités

6. La MRS ou comment recruter autrement et efficacement
8. Comment les tiers-lieux peuvent dynamiser les territoires
10. Amazing Amazones & Laô : un concept de mixité urbaine à Euronantes
12. CHR : toujours trop peu de logements pour les saisonniers
14. Paris 2024 : les JO profitent aux PME vendéennes



# 6

## L'ENTRETIEN

22. Magalie Justeau, fondatrice de l'Atelier Transmédia : « faire rayonner les marques du territoire »

## LE CERCLE DES EXPERTS

28. Reprise d'entreprise par les salariés, mode d'emploi



# 10

## VIE DES ENTREPRISES

17. Briand, Groupe Meeschaert, Hôtel Parc du Landreau, Kokiriki, Les Petits Culottés, Les Réparables, N'go Shoes, Sunology



# 14

31. Quel mode d'investissement dans les sociétés pour les personnes physiques ?
34. Quelles bonnes pratiques pour anticiper les difficultés ?

## ENVIES, TABLES & CULTURE

36. R.Pop, L'Élixir d'amour, Exposition "Souvenir nouveau"
39. ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

# DES PISTES POUR PASSER À LA SEMAINE DE QUATRE JOURS



Anaïg Nouvel, Jérémie Pottier et Émilie Abel ont livré leur retour d'expérience sur la semaine de quatre jours durant le Web2Day.

**Horaires**, productivité, **charge de travail**, relations clients, **législation**, salaires... Les entreprises qui envisagent de basculer vers la semaine de quatre jours sont confrontées à une multitude de **problématiques**. Pour les aider à y voir plus clair, le **Web2Day** proposait, le 2 juin dernier, une conférence intitulée "**Semaine de quatre jours : trucs et astuces pour bien la préparer**".

Par Nicolas **LE PORT**

D'un point de vue organisationnel et juridique, passer à la semaine de quatre jours implique de nombreux changements dans la vie de l'entreprise. Deux sociétés nantaises fraîchement "converties" étaient le 2 juin dernier au Web-2Day pour livrer leur retour d'expérience : DoYouBuzz (sept salariés), entreprise spécialisée dans la création de CV en ligne ayant basculé il y a deux ans, et Immodvisor (45 salariés), qui accompagne les professionnels de l'immobilier dans leur e-réputation et teste depuis deux mois cette nouvelle organisation.

Émilie Abel, l'animatrice de la conférence et co-fondatrice du start-up studio Imagination Machine, également à la semaine de quatre jours, a débuté son intervention par trois chiffres clés : « 40 %, c'est la hausse de rentabilité des salariés enregistrée en août 2019 lorsque Microsoft Japon l'a testée pendant un mois. 9,14, le nombre d'heures travaillées chaque jour par les salariés de Welcome to the Jungle lors d'un test de cinq mois. -23 %, la réduction de la facture d'électricité chez Microsoft Japon lors de cette expérimentation. »

### Limiter les risques de burn-out

Pour entrer dans le vif du sujet, l'animatrice a interrogé les deux témoins sur l'élément déclencheur et la mise en place du dispositif. « C'est une directrice que nous venions de recruter qui a imposé de travailler sur quatre jours, a débuté Anaïg Nouvel, directrice générale d'Immodvisor. Elle se connaissait suffisamment bien pour dire que si elle travaillait sur cinq jours, elle risquait un burn-out. Ensuite, deux autres membres du Codir ont souhaité basculer à quatre jours pour se préserver. Ça a fait progressivement bouger les lignes auprès de la direction. La question d'élargir la semaine de quatre jours s'est posée il y a un an et on l'a finalement mise en place il y a deux mois pour la tester durant six mois. L'objectif est non seulement d'améliorer l'équilibre vie pro/vie perso de nos équipes, mais aussi de travailler notre marque employeur et attractivité dans un contexte de pénurie de compétences. »

Chez DoYouBuzz, qui fonctionne en gouvernance partagée, « le sujet s'est invité en réunion fin 2020 car l'actualité commençait à en parler, a embrayé Jérémie Pottier, cofondateur. Cela a donné lieu à une longue discussion. Ça semblait être la suite logique pour nous étant donné qu'on était en "full" télétravail. Le déploiement s'est déroulé en trois phases : une longue observation, une expérimentation, puis la validation. Chez nous, chacun a choisi son jour en dehors du lundi réservé aux réunions d'équipe. Il n'y a pas eu d'augmentation du temps de travail. La phase de test a duré six mois. »

### Un sondage mensuel pour identifier les points de friction

Immodvisor a lancé son expérimentation en avril dernier. « On n'a pas eu de phase d'observation, mais plutôt une grande préparation, principalement opérée auprès des managers. Depuis, nous avons mis en place un sondage mensuel auprès des équipes pour avoir des retours sur les points de friction et les problématiques générées par cette nouvelle organisation. Sur 45 collaborateurs, 15 la testent, et 90 %

d'entre eux ont pris le vendredi, ce qui n'est pas évident à gérer pour le service client. »

D'un point de vue pratique, chaque collaborateur a signé un avenant pour passer aux quatre jours. « Nous travaillons 37h par semaine, donnant droit à des RTT et des heures majorées, détaille la directrice générale. Chez nous, ceux qui ont choisi de passer aux quatre jours sont désormais aux 35h et ne bénéficient plus de RTT ni d'heures supplémentaires majorées. Une évolution plutôt bien acceptée par les personnes concernées. »

### « La surflexibilité nuit à notre agilité »

Au bilan, chez Immodvisor « les parents ont globalement pris leur vendredi et apprécient tous ce nouveau rythme de vie, poursuit la directrice générale. On a d'ailleurs recruté deux mamans depuis sa mise en place. Ce changement est également bénéfique dans le sens où il nécessite de remettre en question l'ensemble de l'organisation et le fonctionnement de chaque service. Ça nous a permis d'identifier des sujets qui n'étaient pas parfaits, de les corriger et de grandir. L'autre enseignement, c'est qu'en cumulant la semaine de quatre jours et la possibilité de télétravailler, la surflexibilité nuit à notre agilité. Il nous faut désormais plus d'un mois pour caler une réunion avec toute l'équipe ! »

Anaïg Nouvel a enfin pointé du doigt que cette nouvelle organisation peut également « générer un sentiment d'injustice pour les collaborateurs restés à cinq jours. C'est le cas d'un père de trois jeunes enfants qui vit loin de nos locaux. C'est pourquoi on se donne également le droit de revenir en arrière en septembre prochain, moment où l'on doit officialiser ou pas le changement. Pour l'instant, à la question de savoir si cela nous apporte de la liberté d'esprit, c'est un oui complet. Pour la flexibilité, le bilan est plus contrasté. »

### Apprendre à dire non à certaines sollicitations

Chez DoYouBuzz, où la souplesse et la liberté de travail étaient déjà très marquées, le bilan a été dressé de manière plus subjective : « Nous avons effectué un simple tour de table pour nous assurer que cette nouvelle organisation convenait à chacun. Ce qui a été le cas car chacun avait l'impression de continuer à être aussi efficace, tout en ayant une meilleure vie perso et sans pour autant avoir rencontré de frein. Pour nous, cette validation a donc quasiment été un non-événement. En revanche, on a constaté depuis sa mise en place que nos collaborateurs prennent de plus en plus de demi-journées le mercredi et le vendredi après-midi. »

Enfin, pour Imagination Machine, où personne ne travaille le vendredi mais chacun peut se rendre disponible en cas de coup de téléphone d'un investisseur, « passer à la semaine de quatre jours a été une belle expérience, qui nous a imposés de mettre en place des règles d'organisation, comme la priorisation des tâches. Au passage, nous avons aussi appris à dire non à certaines sollicitations externes », conclut sa co-fondatrice. ●

**Il nous faut désormais plus d'un mois pour caler une réunion avec toute l'équipe !**

Anaïg NOUVEL

# LA MRS OU COMMENT RECRUTER AUTREMENT ET EFFICACEMENT

Parce que la plupart des métiers requièrent des **compétences** spécifiques, trouver le bon profil est parfois un véritable défi pour les entreprises. Mais une méthode **tend à faire ses preuves** : la MRS (méthode de **recrutement par simulation**). Raison pour laquelle elle gagne du terrain, notamment en Vendée. Exemple chez Mecachrome.

Par Florence **FALVY**



MRS. Derrière ce sigle se cache une méthode, certes pas nouvelle, mais qui se déploie au sein des entreprises. Il s'agit de la méthode de recrutement par simulation, un outil développé par Pôle emploi. Objectif ? Aborder autrement le recrutement en ne tenant compte ni de l'expérience, ni du niveau de diplôme. En effet, cette méthode consiste à repérer l'ensemble des capacités nécessaires pour réaliser un travail lors d'exercices et donc de tester les candidats sur leur habileté en fonction des postes.

### « Nous n'allons pas chercher un CV mais des aptitudes et un profil »

Alain Praud, conseiller en charge de la MRS au sein du Pôle emploi de Vendée, confirme que de plus en plus d'entreprises du territoire ont recours à cette méthode.

« Dans les années 1990, elle était plutôt utilisée dans l'industrie. Aujourd'hui, tous les secteurs peuvent l'employer. Ainsi, en 2022, elle a été utilisée par 46 entreprises vendéennes et dans 29 métiers différents. Nous étions à 60 % d'embauche, soit un peu plus d'une chance sur deux d'être recruté si l'évaluation est réussie. » Parmi ces entreprises figure Mecachrome (environ 380 équivalents temps plein). Implantée à Saint-Hilaire-de-Voust, cette société est experte dans la mécanique de précision et le fraisage. Voilà un an et demi qu'ici les candidats sont recrutés sur leurs capacités à occuper le poste proposé. « Les métiers de l'usinage connaissent une

forte tension et les jeunes ne se forment plus. Il n'y a donc plus de ressources formées disponibles alors que les candidatures que nous recevions n'étaient pas toujours en adéquation. De plus, nous avons lancé une nouvelle activité de traitement de surface où les métiers de fin de gamme demandent de la finition. Seulement, là aussi, nous ne trouvons pas de main-d'œuvre. En recrutement permanent, nous avons donc besoin d'aller chercher de nouveaux profils. Du coup, nous avons fait le choix de ne plus recruter en masse mais au cas par cas avec un parcours individualisé. Avec cette méthode, nous n'allons pas chercher un CV mais des aptitudes et un profil », explique la responsable RH Estelle Gémard. Ainsi, depuis décembre 2021, la PME a organisé 15 séances, à raison d'une par mois (hors juillet et août). « En tout, 124 personnes ont été reçues par ce biais et une vingtaine ont été recrutées. » La dernière en date a démarré le 23 mai dernier avec une réunion d'information collective (présentation

du site, visite de l'usine et explications sur la MRS) à laquelle ont participé 14 personnes sélectionnées par Pôle emploi. Actuellement, Mecachrome a ouvert une quinzaine de postes en usinage et autant en fin de gamme. À l'issue de cette première étape, dix personnes ont souhaité aller plus loin et passer les tests dès le lendemain. Tous les besoins ne seront donc pas comblés, mais Estelle Gémard voit en cette méthode un réel avantage. « Elle permet d'avoir un spectre de candidats plus large, généralement des personnes éloignées de ces métiers. Comme nous ne regardons pas les CV, on s'ouvre donc des possibilités de recrutements sur des profils que nous n'aurions pas été chercher », observe la responsable RH qui parle de « belles surprises et réussites ».

### Une mise en situation

En ce mercredi matin, le chronomètre sonne la fin de la séance dédiée à l'usinage. Le moment est venu pour les trois candidats de poser les stylos après 3h30 à plancher sur une série de huit exercices qu'ils devaient réaliser dans une durée déterminée. Parmi ces exercices : mesures avec un pied à coulisse, démontage/remontage mécanique qui demande de la dextérité, analyse de données chiffrées...

« Vos réactions ? », questionne Alain Praud, qui interrompt dans le même temps l'enregistrement sonore diffusé en toile de fond pour reproduire l'environnement bruyant de l'usine. « Ça chauffe ! », lâche Alain, 60 ans, qui pense avoir raté certains exercices. « Cette méthode fait ressortir nos aptitudes, mais aussi nos limites. Par exemple, le montage, ce n'est pas pour moi ! » Cet ex-comptable qui a eu diverses expériences dans des domaines variés dit avoir apprécié la visite de l'entreprise qu'il ne connaissait pas, pourtant située à 20 km de son domicile. Alain Praud le rassure : « Ces évaluations permettent de se repérer selon ses points forts et faibles. » À leurs côtés, Thomas, âgé de 21 ans. Lui non plus n'avait jamais entendu parler de cette méthode, mais il reconnaît qu'elle permet notamment de découvrir des capacités en milieu industriel qu'il n'aurait pas forcément imaginées et l'univers de l'usinage qu'il méconnaît. Pour ce jeune en recherche d'emploi depuis un mois, cette intégration personnalisée est un vrai plus : « C'est concret ! » William, 56 ans, est quant à lui qualifié en fraisage. Il connaît bien la maison pour y avoir travaillé par le passé en tant qu'opérateur intérimaire. « Je veux voir où j'en suis car je n'ai pas pratiqué depuis longtemps et savoir où sont mes lacunes. »

En effet, « ces exercices vont mettre en exergue les habiletés de chaque candidat », prolonge Alain Praud. Et d'ajouter : « Dans les consignes, il n'y a pas de jargon technique car la volonté est de décomplexer et dédramatiser le poste qui demande tout de même une certaine exigence. Nous nous assurons d'ailleurs que les consignes ont bien été comprises. Ensuite, la première capacité qui est évaluée est l'adaptation car les candidats doivent être en capacité de s'adapter à un nouveau métier. »

Le lendemain, ces trois candidats enchaîneront une nouvelle séance de 3h30, cette fois-ci dédiée à la finition, aux côtés de sept autres participants (dont trois femmes). Laquelle sera un peu différente puisque les exercices seront digitalisés et les candidats équipés de tablettes. Celles et ceux ayant réussi leurs évaluations décrocheront ensuite un entretien de motivation dans les dix jours qui suivent. À la clé ? Une formation interne puis à l'issue un CDD de six mois. ●



© D.R.

# COMMENT LES TIERS-LIEUX PEUVENT DYNAMISER LES TERRITOIRES

Le 31 mai dernier, les représentants des tiers-lieux vendéens se sont réunis à Sèvremont au Centre permanent d'initiatives pour l'environnement Sèvre et Bocage, pour une journée d'échanges et de témoignages, organisé par le **Pôle ESS Vendée**, en partenariat avec le **Cress des Pays de la Loire**<sup>1</sup>. L'événement s'est intéressé à la façon dont ces **espaces de travail partagés** peuvent s'inscrire **au cœur des transitions** en milieu rural, avec l'exemple de deux initiatives récentes dans le Pays de Pouzauges.

Par Alexandrine **DOUET**

« Les tiers-lieux sont le visage de la France qui se réinvente au quotidien. » Le 27 août 2021, l'ancien Premier ministre Jean Castex, en visite dans le Calvados, saluait ainsi l'essor de ces lieux hybrides, à mi-chemin entre le domicile et le travail, et annonçait le déblocage de 130 M€ afin de soutenir leur développement. En quelques années et tout particulièrement depuis la crise sanitaire, le nombre de tiers-lieux n'a cessé d'augmenter, passant de 1800 en 2018 à près de 3 500<sup>2</sup> en 2023, dont la moitié dans les territoires ruraux.

## « Un espace de partage, de mutualisation et de synergies »

Mais tout d'abord, que recouvre ce terme ? Selon Ludovic Bertina, coordinateur au sein du Collège des transitions écologiques et sociétales<sup>3</sup>, « les tiers-lieux, qui réunissent une communauté d'acteurs publics et privés ainsi que les habitants d'un territoire, ont

pour mission de réfléchir aux façons de gérer ou de créer des ressources collectivement. » Pour Morgane Gabard, chargée de mission Écologie industrielle territoriale au sein de la communauté de communes du Pays de Pouzauges, « il s'agit d'un espace de partage, de mutualisation et de synergies autour de différentes thématiques, dont le modèle économique peut être associatif ou bien coopératif, avec la possibilité de générer un chiffre d'affaires en proposant des services ou encore des formations ».

## Un écosystème pour répondre aux besoins du territoire

Morgane Gabard vient ainsi évoquer la genèse du projet Les Sens du Bois porté par la communauté de communes, ainsi que par le groupe Estille via sa filiale Renovpal et deux entrepreneurs privés. Implanté sur d'anciennes friches industrielles acquises par l'intercommunalité en 2022, ce tiers-lieu qui doit ouvrir

ses portes avant la fin de l'année, a pour ambition de dynamiser l'économie du Pays de Pouzauges en mettant en place une véritable filière dédiée au bois. « Au sein du territoire, il y a depuis plusieurs années une démarche autour de la filière bois, notamment la gestion durable des haies (qui étaient jusqu'à présent valorisées en bois de chauffage, NDLR). Puis nous avons eu de plus en plus de retours d'acteurs du territoire qui évoquaient l'idée d'une transformation du bois d'œuvre. Un groupe de travail a ainsi vu le jour en 2021. L'an dernier, avec nos partenaires nous avons été lauréats d'un appel à manifestation d'intérêt Manufactures de proximité<sup>4</sup>. Ce qui a été un véritable accélérateur. » La vocation de ce tiers-lieu dont le modèle économique est celui d'une Scic (société coopérative d'intérêt collectif) sera de mettre à disposition du matériel pour les porteurs de projet (artisans, TPE...) avec l'accompagnement d'organismes tels que le Pôle ESS (réseau de développement et de promotion de





La Grange Oz'hirondelles, futur tiers-lieu à Montournais.



Rose Guinaudeau

Laurent Desnhoues

Dominique Ouachain



L'entreprise Renoval est partie prenante du projet Les Sens du Bois.

© Julien Gazeau

l'Économie sociale et solidaire) la coopérative l'Ouvre-Boîtes et Initiative Vendée Bocage, ou encore de dispenser des formations, afin de répondre notamment aux besoins de main-d'œuvre des entreprises du territoire.

### Un lieu d'expérimentation

Dominique Ouachain fait lui partie du collectif à l'origine du projet la Grange Oz'hirondelles, éco-lieu qui a pour objectif de faire revivre le hameau du Moulin Bureau situé à Montournais. « Nous souhaitons que cet endroit soit un lieu d'expérimentation, dédié à l'inspiration, à la créativité, en lien avec la nature. Dans le même temps, nous voulons réinventer les manières de travailler et de vivre ensemble. » L'histoire a commencé par l'acquisition en 2019, d'une vieille bâtisse, inoccupée depuis un siècle. En 2020, une association a été créée. Soutenue notamment par la coopérative Oasis et habitat participatif France, la structure s'est fixé pour objectif de créer du lien en milieu rural, en proposant des formations en agroécologie ou encore en organisant des chantiers participatifs, deux à trois fois par an, pour la rénovation de la bâtisse, avec l'utilisation notamment de matériaux de récupération. « Notre responsabilité est de partager nos activités autour de trois axes principaux : transition, transmission et transformation. La transformation implique un changement dans notre manière de penser et d'agir en

coopération et intelligence collective. » À terme, la Grange Oz'hirondelles devrait proposer une offre d'hébergement (particuliers, groupe, bénévoles...) avec en ligne de mire l'obtention du label "Accueil Paysan", réseau d'agritourisme éthique et solidaire.

### « Il faut oser le changement »

« À tous ceux qui souhaitent se lancer à leur tour, je leur dis qu'il faut oser le changement, conseille Laurent Desnhoues du CPIE Sèvre et Bocage. Ce n'est pas forcément simple, parce qu'il y a beaucoup de résistance et de résilience dans nos systèmes. Mais il faut dépasser tout ça et faire des propositions différentes qui peuvent déboucher sur des solutions d'avenir pour les territoires. En matière de transition, il n'y a pas de petits projets, pas de petites actions.

Une initiative individuelle ou d'un petit groupe peut rapidement prendre de l'ampleur et dépasser le premier cercle d'initiés pour devenir un véritable projet collectif. » ●

<sup>1</sup> Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire.

<sup>2</sup> Chiffres du groupement d'intérêt public France Tiers-Lieux.

<sup>3</sup> Créé en 2013, le Collège des transitions écologiques et sociétales réunit 35 partenaires en Pays de la Loire, visant à accélérer les démarches de transition au sein des territoires.

<sup>4</sup> Dans le cadre de son plan France Relance, l'État a labellisé 100 manufactures de proximité à la suite d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) ouvert de décembre 2021 à juin 2022.



“Laô”, une tour de 50 mètres et 17 étages, accueille 91 logements et domine l’îlot.

Cette opération d’envergure dans le quartier Euronantes allie bureaux, logements et une nouvelle destination sportive urbaine pour tous avec l’UCPA Sport Station de Nantes.

# AMAZING AMAZONES & LAÔ UN CONCEPT DE MIXITÉ URBAINE À EURONANTES



Inaugurée le 1<sup>er</sup> juin, l'opération **Amazing Amazones & Laô**, 25 000 m<sup>2</sup>, quatre bâtiments dont une tour de 91 logements culminant à cinquante mètres, et trois immeubles offrant 16 000 m<sup>2</sup> de bureaux et, en rez-de-chaussée, un **UCPA Sport Station**, est emblématique par sa **mixité** au cœur du nouveau quartier Euronantes.

Par **Éric CABANAS**



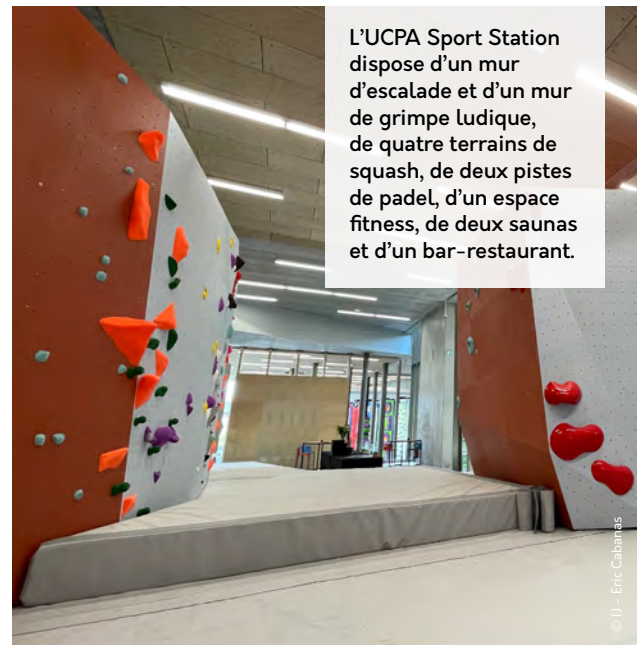
À deux pas de l'intersection du mail Picasso et du boulevard de Berlin, l'îlot investi par le promoteur Cogedim, lauréat d'une consultation lancée en 2017 par Nantes Métropole Aménagement, est stratégique, à la frontière du quartier d'affaires Euronantes et du quartier à vocation sociale Malakoff. La tour de logements de 17 étages baptisée "Laô", développée par DLW architectes, se pose en signal de ce programme.

« C'est une opération d'exception par sa mixité de programmes sur un même site compact et dense, avec des superpositions, des croisements et des imbrications de programmations », souligne l'architecte Samuel Delmas (Agence A+), qui ajoute : « L'UCPA se glisse sous l'ensemble des bureaux et logements. L'enjeu urbain est primordial dans cette composition, avec une relation au socle initiée par l'urbaniste, l'Atelier Ruelle, responsable de la ZAC, qui nous ont poussé à travailler cette notion de perméabilité des rez-de-chaussée, totalement traversants entre la rue et les jardins. Il y a un gros travail de gabarits géométriques, ouvert sur l'existant avoisinant et préservant les vues. C'est aussi une grosse réflexion de politesse dans cette composition architecturale et urbaine à travers le traitement paysager. » Plus de 700 arbres ont été plantés autour de cet ensemble.

### UCPA Sport Station

Ce projet d'envergure allie bureaux, logements et pôle sportif exploité par l'UCPA qui est la clé du programme avec sa Sport Station Nantes sur 3 500 m<sup>2</sup> pour un investissement de près de 7 M€. « Cet équipement est emblématique d'une nouvelle génération de destinations sportives ouvertes à tous », relève Pascale Mongereau, directrice générale Immobilier d'entreprise de Cogedim Ouest. Il propose une salle d'escalade, une salle de grimpe ludique, quatre terrains de squash, deux pistes de padel, un espace fitness, deux saunas et un bar-restaurant. Ce pôle, exploité par l'UCPA, a été acquis par une société commune avec la Banque des Territoires.

« Un des enjeux est que tous les habitants du quartier se l'approprient. Nous souhaitons que le plus grand nombre puisse en profiter. Nantes ouvre après Reims, Meudon et Paris, juste avant Bordeaux inaugurée le 2 juin et prochainement Toulouse. Notre groupe associatif porte un plan d'investissement



L'UCPA Sport Station dispose d'un mur d'escalade et d'un mur de grimpe ludique, de quatre terrains de squash, de deux pistes de padel, d'un espace fitness, de deux saunas et d'un bar-restaurant.

de 150 M€ dans les cinq prochaines années pour rendre le sport accessible au cœur des villes », explique Guillaume Légaud, directeur général de l'UCPA.

### Le Bon coin, GRDF, BNP Paribas et IWG

De son côté, BNP Paribas REIM France a acquis l'ensemble des bureaux sur 16 000 m<sup>2</sup>. Ces derniers sont dotés d'une architecture contemporaine avec des prestations haut de gamme, une large place à l'éclairage naturel, des espaces extérieurs à chaque niveau, des halls double hauteur et un rooftop. L'ensemble est déjà commercialisé à 100 %, quatre grandes entreprises y seront accueillies : Le Bon coin, BNP Paribas, GRDF et IWG (espaces de coworking). « Se porter acquéreur de cette opération était un pari, mais nous avons la conviction forte du développement de la métropole, nous nous étions portés acquéreur d'un des premiers actifs de la zone avec l'îlot Jallais. Les locataires ont été trouvés très rapidement », glisse Guillaume Delattre, directeur général délégué de BNP Paribas REIM France, qui se félicite de la présence d'un centre de coworking qui « permettra d'accueillir des jeunes pousses, et de buffer de possibilités pour les entreprises installées dans le quartier ». ●



# CHR : TOUJOURS TROP PEU DE LOGEMENTS POUR LES SAISONNIERS

La **saison touristique** approche et les problématiques de recrutement des professionnels des cafés, hôtels et restaurants (CHR) sont loin d'être résolues. En cause notamment, le **manque de logement** pour les saisonniers.

Par Gildas PASQUET

Le GHR grand Ouest (ex-GNI, lire l'encadré p 17), organisait une table ronde intitulée "Le recrutement et l'attractivité de nos métiers", le 22 mai dernier dans les locaux de Nantes Métropole, autour de l'un des sujets de préoccupation les plus prégnants dans la profession.

« À Pornic, on a un tourisme qui bondit tous les ans et on n'a pas de candidat », pose d'emblée Sandra Bacconnais, gérante du restaurant Le Retz dans la cité balnéaire et membre de la commission des saisonniers au GHR grand Ouest. Elle dresse deux constats : « On n'a pas du tout de logement à Pornic. Il y a un effort mené pour attirer des gens de l'extérieur, mais on les met où ? L'autre constat, c'est que Pornic a une population vieillissante. Le logement chez l'habitant s'est beaucoup calmé depuis le Covid. Avant, il y avait beaucoup plus de personnes âgées ou de familles qui acceptaient de

recevoir des jeunes chez eux. Aujourd'hui, on en a beaucoup moins, même si c'est en train de reprendre. »

## Une campagne pour héberger des saisonniers

Franck Louvrier, maire de La Baule et président du Comité régional du tourisme (CRT), constate : « Nous sommes un territoire très attractif, avec de moins en moins de chômeurs. La conséquence, c'est que cela nous pose des problèmes de logement et de recrutement. Pour le logement, il faut construire. Et nous n'avons que deux solutions : ou vous artificialisez des zones qui ne seraient pas constructibles, ou vous montez en hauteur. Et il faut essayer aussi d'optimiser ce qu'on a déjà. »

En matière d'hébergement des saisonniers, l'édile évoque également la campagne lancée par sa ville auprès des habi-

À La Baule, une campagne a été menée auprès des habitants pour loger des saisonniers.



tants. « On s'est aperçu qu'il y avait des gens qui avaient une chambre de disponible, explique Franck Louvrier. L'idée, ça a été d'établir une relation entre l'employeur et l'hébergeur. L'hébergeur est en confiance car il sait chez qui travaille la personne qu'il va héberger. » Selon le maire, l'action a déjà permis cette année de trouver une trentaine de logements sur la commune. « 30, c'est beaucoup. En comparaison, un programme immobilier pour 20 logements de saisonniers, c'est trois ans de temps. »

Autre exemple d'action menée : « Nous avons repris en gestion directe le camping municipal et avons changé sa destination pour faire des logements saisonniers. Cela nous donne la possibilité d'avoir 60 places d'hébergement pour cet été », décrit Franck Louvrier, qui suggère également la mobilisation de locaux non utilisés l'été, notamment collèges et lycées. Enfin, le maire de La Baule et vice-président au Conseil régional a également annoncé, dans le cadre du futur dispositif régional de soutien aux investissements touristiques : « Ouvrir une ligne budgétaire supplémentaire de financement, sous forme de prêts à taux bonifiés, pour les entreprises touristiques qui souhaitent investir pour le logement de leurs salariés. » Avant de prévenir les entrepreneurs : « Ne pensez pas que l'on va faire un grand plan logement, avec des tours pour loger les saisonniers. Ce n'est pas comme ça que ça se passera ! »

### « Transmettre le goût et les valeurs »

Mais la question du logement n'est pas la seule en cause dans les tensions de recrutement que connaît la profession. L'attractivité des métiers fait aussi partie de l'équation. « On a tout un travail de valorisation à faire car il y a une "fuite des cerveaux" du monde du tourisme vers l'extérieur, affirme Franck Louvrier. Mais il y a encore des gens qui sont sans emploi : 40 % des bénéficiaires du RSA sont inscrits à Pôle emploi, donc on a là encore la possibilité de séduire ces populations. »

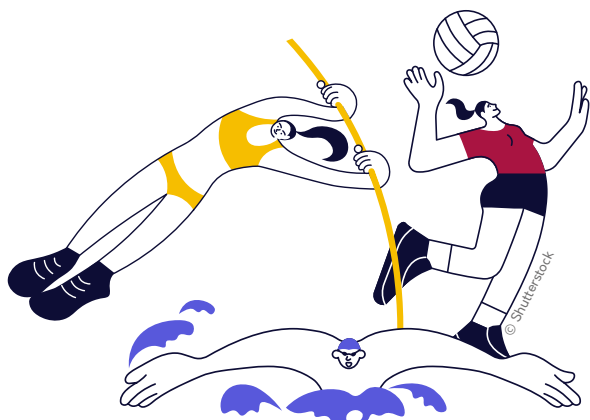
En matière d'attractivité, Pascal Raffray, restaurateur et président du GHR Ille-et-Vilaine, donne ses clés : « Je travaille beaucoup auprès des jeunes et je fais personnellement partie de la Tablee des chefs (association qui vise à nourrir les familles dans le besoin et à développer l'éducation culinaire des jeunes, NDLR) et des Enfants cuisinent (association qui

sensibilise les jeunes à une alimentation bonne et saine, NDLR). Cela nous permet d'aller dès le primaire dans les écoles pour transmettre le goût et les valeurs. » Et à l'heure où les jeunes candidats sont en position de force sur le marché de l'emploi, Pascal Raffray soutient : « Aujourd'hui, je préfère leur donner une palette de compétences, et en fonction, leur proposer des métiers. » Il ajoute : « Notre métier a beaucoup évolué et on oublie de le dire. Tout le monde a déjà passé une heure et demie à essuyer des verres, aujourd'hui cela fait partie du passé. Dans les cuisines, avant, on travaillait dans la fumée, à 50°C, maintenant on a des cuisines climatisées, avec des fours très performants. »

Attractivité, logement : des défis que le secteur devra relever, particulièrement à l'heure où le territoire s'apprête à accueillir des événements d'envergure : la Coupe du monde de rugby cette année et les Jeux olympiques l'an prochain. « Avoir deux événements mondiaux, l'un après l'autre, à une année d'intervalle, c'est une opportunité extraordinaire pour le secteur du tourisme. On a vraiment à tirer les fruits de tout cela », exhorte Franck Louvrier. ●

## Le GNI devient le GHR grand Ouest

En fin d'année dernière, le GNI et deux autres syndicats représentatifs du secteur de l'hôtellerie-restauration, le SNRTC (Syndicat national de la restauration thématique et commerciale) et le SNRPO (Syndicat national de la restauration publique organisée) fusionnaient pour former une nouvelle entité : le Groupement des hôtelleries & restaurations de France (GHR). Dans la continuité, le changement de dénomination du GNI grand Ouest, qui devient ainsi GHR grand Ouest, a été voté statutairement lors de son assemblée générale extraordinaire, le 22 mai dernier à Nantes.



PARIS 2024

Avec un budget de 4,4 Mds€ dédié à la construction du seul Village olympique, **Paris 2024** représente une **opportunité pour les entreprises françaises**. Parmi elles, les deux tiers sont des TPE-PME venant des quatre coins de l'Hexagone. L'occasion pour la Vendée de **faire valoir ses savoir-faire**. Rencontre avec **deux PME** embarquées dans **le plus grand chantier d'Europe!**

Par Sophie COMTE

# LES JO PROFI AUX PME VEN

**L'**Entreprise familiale créée à Luçon en 1981, Louineau s'est rapidement spécialisée dans la fabrication et la conception de pattes de fixation pour menuiseries intérieures, un marché de niche directement lié à l'évolution de celui des industriels locaux (K-Line, Cougnaud...). « Lorsque j'ai rejoint l'entreprise en 2000, nous étions 13 collaborateurs, rappelle Jean-François Robergeau, président de Louineau. Aujourd'hui, nous sommes une centaine dont un bureau d'études intégré de dix salariés ainsi qu'un service R&D. Nous avons fait évoluer nos produits vers une solution globale (fixations intérieures/extérieures, habillages...) afin de sortir de l'image de sous-traitant pour aller davantage vers celle de concepteur. Nos pré-cadres d'habillage pour menuiseries sont devenus un standard, certifié par l'institut technologique FCBA (Forêt Cellulose Bois-construction Ameublement). C'est cette démarche

d'innovation continue qui nous a permis d'intéresser des acteurs du Village olympique. » Et de préciser : « On n'est pas rentrés dans les appels d'offres en tant que tels. Ce sont nos clients - entreprises du bâtiment et architectes - qui nous ont prescrits. » Pour cela, l'entreprise a initié un important travail d'approche lui permettant de se faire repérer. « On a fait valoir notre produit sur sa capacité, notamment, à résoudre des problématiques thermiques et d'étanchéité. Concrètement, le dossier JO a débuté dès 2019 avec la conception des prototypes en 2020 et les premières livraisons au printemps dernier. Nous prévoyons les dernières livraisons cet été. Au total : quatre lots en ossature bois sur le chantier du village des athlètes seront équipés de plus de 3 000 pré-cadres d'habillage Louineau », annonce-t-il fièrement.

## À la conquête de futurs marchés

Un challenge relevé par la PME qui a doublé ses effectifs il y a deux ans en prévision du chantier olympique afin de maintenir son activité en parallèle. « Nous avons une place à prendre sur le marché du chantier, assure le dirigeant. Cela implique de sortir de la menuiserie industrielle en allant davantage sur du logement collectif, de la rénovation énergétique et de la surélévation de bâtiments existants. À cet égard, Paris 2024 nous a permis d'intégrer la filiale bois du groupe Bouygues qui vise 30 % de ses futurs marchés sur structure bois d'ici trois ans. »

C'est aussi en répondant à un besoin précis de Bouygues que le Vendéen Master Industrie a remporté deux dossiers sur le futur Centre aquatique olympique et l'Arena. La PME de 50 personnes, filiale du groupe Ligérien



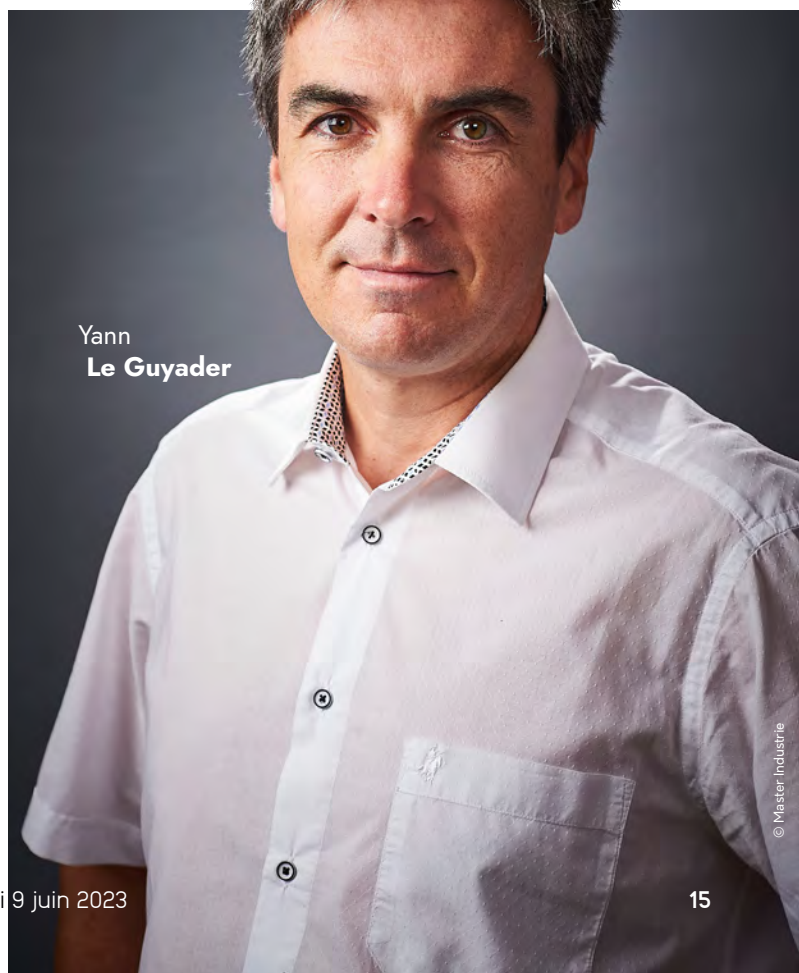
© Shutterstock

# TENT DÉENNES

**Nos tribunes sont  
à la fois télescopiques,  
déplaçables  
et séparables.**

Yann LE GUYADER

Semosia implantée à Chanverrie, s'illustre sur une micro-niche : la fabrication de fauteuils et de tribunes télescopiques depuis 1974. « Le principe est le suivant, déclare Yann Le Guyader, directeur de Master Industrie : proposer un produit pouvant accueillir différents types d'événements dans une même salle, en adaptant la géométrie et la position. Ainsi, nos tribunes sont à la fois télescopiques, déplaçables et séparables. Enfin, nous concevons les fauteuils qui doivent être adaptés pour rentrer dans la tribune qui se replie. » Il ajoute : « Il faut savoir que les deux seules salles créées à l'occasion de Paris 2024 sont la piscine (en face du Stade de France) et l'Arena située Porte de la Chapelle. Les deux chantiers ont été gagnés par Bouygues sur appels d'offres. ●●●



Yann  
Le Guyader

© Master Industrie



Jean-François  
Robergeau

## Notre démarche d'innovation continue nous a permis d'intéresser des acteurs du Village olympique.

Jean-François ROBERGEAU

que la transmission, le partage et la performance. Avec les JO, j'ai voulu marquer le coup : non seulement nous y participons avec nos produits mais aussi, plus largement, en s'engageant auprès d'athlètes de la région. En tant que passionné d'équitation, j'ai dans mes relations Fabrice Saintemarie, un cavalier de haut niveau ayant intégré l'équipe de France l'an dernier. Avec le Codir, nous avons pris la décision de le sponsoriser. Il n'est pas encore sélectionné pour les JO, mais il lui reste un an et demi pour faire ses preuves. Par ailleurs et pour des raisons personnelles, je suis sensible à la visibilité et à l'intégration du handicap en entreprise. C'est pourquoi nous apportons également notre soutien à la para-triatlète vendéenne Gladys Lemoussu, d'ores et déjà qualifiée pour Paris 2024.» Une aventure humaine, fédératrice pour les collaborateurs, qui auront l'occasion de participer à des actions tout au long de l'année : sortie équestre, triathlon par équipe, equicoaching, invitations au jumping... »

De son côté, même si Master Industrie a déjà vécu l'expérience JO (L'entreprise a participé à ceux de Lillehammer en 1994), Paris 2024 reste une référence prestigieuse avec un impact attendu sur la notoriété. « Pendant 16 jours, Paris sera le cœur du monde, déclare Yann Le Guyader. À nous de profiter de cette opportunité pour conquérir de nouveaux marchés, grâce notamment à notre partenariat sur le siège recyclé », conclut-il. ●

...

Pour la partie tribunes, notre nom ressort assez facilement puisque l'on fournit les trois-quarts des Arena de France. Pour les fauteuils, en revanche, l'histoire est différente, raconte l'entrepreneur. La Ville de Paris souhaitait des sièges en plastique recyclé. Grâce à l'entremise de notre agent parisien, nous avons signé un partenariat avec la SAS Minimum qui conçoit des planches à partir de matériaux issus de déchets plastiques. Nous avons travaillé ensemble pour en faire des assises et des dossiers venant se greffer sur notre ossature métallique. C'est l'association de nos savoir-faire respectifs qui nous a permis de gagner les deux marchés, piscine et Arena.» La

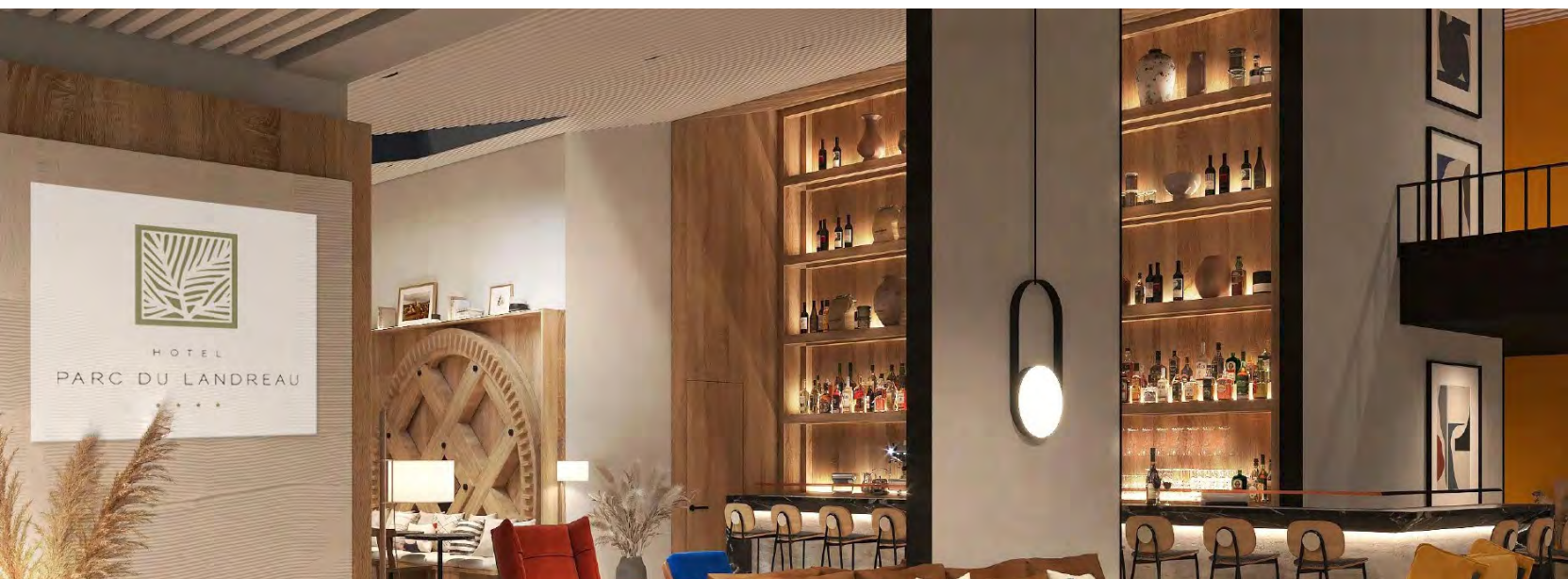
PME débutera l'installation de 12 000 sièges en septembre. Un sacré défi qui représente environ 15 % de son CA annuel (14 M€ de CA en 2022).

### Du business à l'image

Au-delà du chiffre d'affaires généré directement par les Jeux olympiques – 10 % du CA annuel de Louineau sur deux ans (pour un CA 2022 de 16 M€) – c'est en termes d'image que les retombées sont attendues. « Le sponsoring d'équipes sportives associatives a toujours fait partie de l'ADN de notre société, renchérit Jean-François Robergeau. Nous partageons avec le monde sportif des valeurs universelles telles



# VIE<sup>des</sup> entreprises



## Vendée • CRÉATION

### AUX HERBIERS, UN HÔTEL QUATRE ÉTOILES REMPLACE UN ANCIEN EHPAD

Implanté au cœur du bocage, à dix minutes du Puy du Fou, l'Hôtel Parc du Landreau a ouvert ses portes le 17 avril dernier, après **trois ans de travaux**. L'établissement a la particularité d'être un ancien Ehpad, inoccupé depuis plusieurs années au moment de son rachat en 2016 par **André Liébot**. « Alors que le bâtiment qui n'était plus aux normes devait être démolie, je souhaitais le transformer pour en faire une maison de retraite haut de gamme, précise l'ancien président du groupe familial Liébot, spécialisé dans la fabrication de fenêtres et façades en aluminium. Mais en l'absence d'aide et face à la lourdeur de la réglementation, j'ai finalement activé mon plan B en optant pour la création d'un hôtel. » Conçu par le cabinet d'architectes herbretais DGA, le projet a vu la participation d'une **quinzaine d'entreprises locales**. En préambule du chantier de réhabilitation (montant non communiqué), un important travail de dépollution (désamiantage et déplombage) a été nécessaire. Dirigé par Kevin Luron, l'hôtel quatre étoiles qui emploie une vingtaine de personnes, compte 73 chambres dont une suite présidentielle, dispose également d'une salle de sport, d'une piscine extérieure et d'un espace bien-être (jacuzzi et hammam) réservés à la clientèle ainsi que d'un restaurant italien **"La Trattoria"** (150 couverts) qui, lui, est ouvert au public. Avec ses quatre salles de réunion, l'établissement est également en mesure d'accueillir des entreprises, notamment pour l'organisation de séminaires.

Alexandrine DOUET



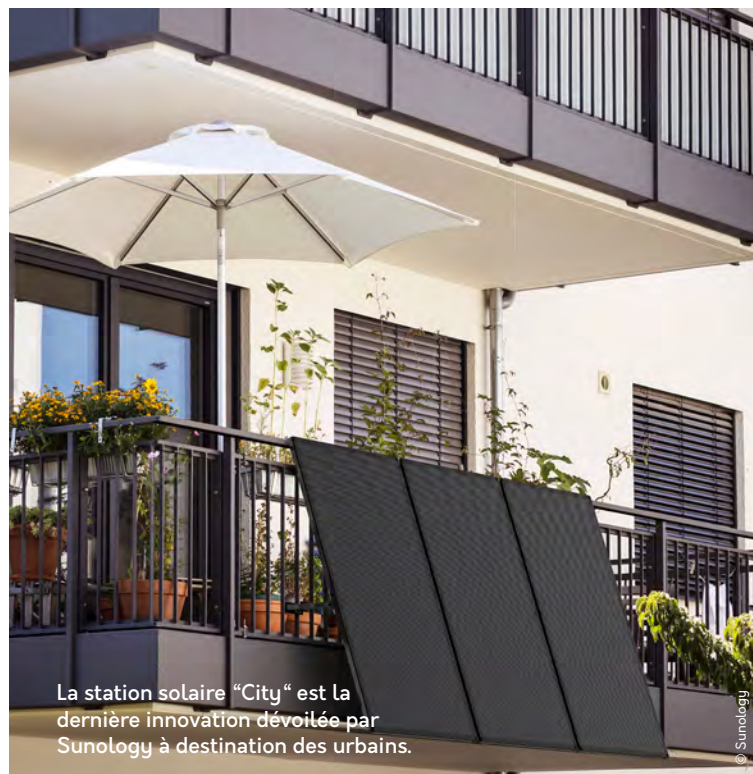
## Loire-Atlantique

LEVÉE DE FONDS

### LA START-UP NANTAISE SUNOLOGY LÈVE 10 M€ POUR ACCOMPAGNER SA CROISSANCE

Sunology est promis à un avenir radieux ! Après avoir récolté 1 M€ fin 2021 auprès de Bpifrance, la start-up nantaise (30 salariés) a réalisé un **second tour de table** qui a permis de réunir 10 M€, majoritairement auprès de l'investisseur parisien Rgreen Invest (via RSOLUTIONS), CapHorn et des entrepreneurs du secteur situés dans l'Ouest de la France. Une somme qui va lui permettre d'accompagner sa croissance. En effet, elle entend poursuivre sa dynamique d'**innovation, massifier ses volumes de vente** et se développer « dès cet été » en **Europe**, à commencer par l'Allemagne, le Royaume-Uni et l'Espagne « simultanément », indique l'entreprise. Cette levée de fonds est une étape de plus pour cette jeune pousse fondée quatre ans plus tôt par Vincent Arrouet et Pascal Janot. Elle a démarré son activité commerciale début 2022 et, après plusieurs années de R&D autofinancées, a développé **trois solutions**. Tout d'abord, une station solaire de 400 watts baptisée "Play", conçue et assemblée dans deux usines en Vendée et dans les Côtes d'Armor. Son atout : une installation « en deux minutes », assurent les fondateurs. Autre produit mis sur le marché : la plateforme "Home" qui configure « en quelques secondes » une toiture solaire optimisée. L'entreprise, qui ne communique pas son chiffre d'affaires mais assure détenir **plus de 15 % du marché du solaire résidentiel** en France, fait état de prévisions de ventes meilleures qu'attendues. « Elles ont été revues à la hausse plusieurs fois en cours d'année et la production a suivi. » Plus de 42000 stations Play et plus de 2 500 panneaux Home ont été vendus en 12 mois partout en France, essentiellement via son site internet. Sa dernière innovation en date : "City", une station solaire dédiée aux balcons et garde-corps, lancée en avril dernier. Objectif affiché : « Faire passer les villes au solaire ».

Florence FALVY



La station solaire "City" est la dernière innovation dévoilée par Sunology à destination des urbains.

## Loire-Atlantique • CROISSANCE

### PREMIÈRE LEVÉE DE FONDS POUR N'GO SHOES

N'go Shoes, la marque nantaise spécialiste de sneakers et d'accessoires éthiques et écoresponsables, s'apprête à réaliser sa première levée de fonds et ouvrir son capital à titre minoritaire. « On a décidé de l'ouvrir à des business angels locaux et également via la plateforme de crowdfunding Lita à notre communauté, nos clients, nos proches et à tous ceux qui le souhaitent **à partir de 100 €** », explique Kévin Gougeon, cofondateur de la start-up aux côtés de Ronan Collin. Une manière de développer la marque tout en intégrant encore davantage sa communauté, déjà sollicitée par le passé notamment pour participer à la cocreation des produits. La campagne devrait commencer vers la mi-juin et durer jusqu'à la mi-juillet. « Aujourd'hui, le besoin au global est de 2 M€, avec près d'1,2 M€ en capitaux propres et 800 k€ en dette », précise Kévin Gougeon. Plusieurs objectifs derrière cette levée de fonds : accélérer la **croissance à l'international** de N'go Shoes, pour passer de 25 % du CA réalisé aujourd'hui à l'export à 40 % d'ici à cinq ans. Parmi les pays en ligne de mire : **l'Australie, Israël, la zone Belgique-Pays-Bas**, où la marque est déjà présente mais où elle souhaite se renforcer, et les **États-Unis**, pour lesquels N'go Shoes a lancé une étude de marché, via le programme Cultur'Export États-Unis de Bpifrance qu'elle a intégré en fin d'année dernière. Autre objectif : développer une gamme plus large et innovante de **bagagerie et accessoires** (sacs à dos, pochettes d'ordinateurs, sacs banane...). Enfin, dernier volet : investir dans la **recherche et développement** sur les matériaux pour diminuer l'impact carbone des produits. Parallèlement, les équipes sont appelées à s'étoffer pour passer de dix personnes aujourd'hui à une vingtaine d'ici cinq ans, avec de premiers recrutements avant la fin de l'année, notamment en marketing-produit. La société espère faire passer son chiffre d'affaires, de 1,1 M€ aujourd'hui, à 7 M€, à même échéance.

Gildas PASQUET



Ronan Collin

Kévin Gougeon



## Loire-Atlantique • DÉVELOPPEMENT

### > KOKIRIKI GARDE UN SOLIDE APPÉTIT À L'INTERNATIONAL

Fondée en 2018 et installée à Pontchâteau depuis 2020, la société Kokiriki détenue à 100 % par la famille Jouault ne cesse de conquérir des parts de marché à l'international. « L'export, c'est notre cœur de métier », souligne Thibaut Jouault, l'un des cinq associés, selon qui 60 % des revenus de l'entreprise sont générés à l'étranger. Elle exporte ses **produits 100 % vegan** dans les pays nordiques (Norvège, Suède, Finlande) mais aussi au Liban, aux Émirats arabes unis et dans les pays de l'Est (Slovénie, Hongrie). Et, pour répondre à « une forte demande », elle part désormais à la conquête du **marché américain**, à compter de juin, à commencer par Miami pour alimenter la côte Est. « Quatre de nos références (poulet vegan, égréné de viande vegan, nuggets de fromage, thon vegan) seront distribuées dans les boulangeries-pâtisseries par le biais d'un partenaire présent sur place. » En parallèle, Kokiriki souhaite gagner en visibilité en Europe en ciblant l'Espagne et la Hollande. Thibaut Jouault assure que l'entreprise se porte également « très bien » sur le marché domestique où elle réalise 70 % de son activité en grande distribution et 30 % en food service. « Nous sommes **plus visibles et plus accessibles** auprès des consommateurs. » En effet, après Carrefour, la gamme est désormais distribuée chez Monoprix et Casino depuis un mois. Et il sera possible de la retrouver dans les enseignes Auchan « très prochainement ». En parallèle, Kokiriki, qui vient de lancer son cordon "vert", garde pour plus tard l'annonce de nouveaux produits alors que d'autres projets sont attendus pour l'an prochain. Par exemple, l'entreprise, qui va réaliser **500 k€ d'investissements** en 2023, notamment injectés dans une quatrième ligne de production, va encore agrandir ses capacités de stockage en surgelés, une surface qu'elle vient déjà de doubler. Par ailleurs, l'entreprise qui s'exposera au salon Anuga à Cologne en octobre prochain prévoit de doubler son volume d'affaires pour atteindre 2 M€ de CA à la fin de cet exercice. Enfin, il est prévu de renforcer à nouveau les équipes composées de 25 salariés. « Depuis avril, nous avons embauché trois personnes et allons passer la barre des 30 à 35 salariés d'ici la fin de l'année », conclut Thibaut Jouault. **Florence FALVY**



## Vendée • DÉVELOPPEMENT DURABLE

### > BRIAND LANCE LA CONSTRUCTION DE SA PREMIÈRE USINE DE THERMOLAQUAGE

« C'est notre responsabilité d'entrepreneur de prendre en compte le réchauffement climatique et d'agir. » **Gil Briand**, président du groupe Briand, a posé fin avril à Beaurepaire le **premier fer** de la future usine de thermolaquage de l'entreprise. « Il y a deux ans, en lien avec notre cellule innovation, nous avons entamé une réflexion pour penser différemment la façon de protéger nos bâtiments métalliques, afin de **réduire notre impact carbone**. Nous avons ainsi fait le choix du thermolaquage qui est une peinture en poudre sans solvant, et donc plus respectueuse de l'environnement. »

Pour aller plus loin dans cette logique de zéro déchet, les excès de peinture seront automatiquement récupérés avant de repartir dans le circuit de production. Quant au four de cuisson, il sera alimenté en énergie par une chaufferie biomasse, utilisant des pellets issus des chutes de bois de l'usine Briand Bois installée à Verrières-en-Anjou, près d'Angers. Pour la construction de son nouveau bâtiment (montant de l'investissement, **10 M€**) le groupe Briand, soucieux de s'inscrire dans une démarche d'économie circulaire, a opté en partie pour le **réemploi**. L'ETI vendéenne a ainsi récupéré une centaine de tonnes de poteaux en acier des ex-Halles Alstom, vestige de l'activité de construction navale nantaise, aujourd'hui réhabilités. À la clé, une économie de **160 T équivalent CO<sub>2</sub>**. « Je suis très fier de pouvoir redonner vie, pour peut-être encore une centaine d'années, à ces structures métalliques qui ont déjà traversé cent ans d'histoire industrielle sur l'île de Nantes », poursuit Gil Briand. Selon le dirigeant, « les évolutions réglementaires autour de la construction vont pousser les professionnels à se diriger vers des solutions moins carbonées. Nous prouvons que c'est techniquement possible en développant un véritable savoir-faire autour du réemploi des structures métalliques à grande échelle. » D'une superficie de **6 000 m<sup>2</sup>**, le futur bâtiment devrait être opérationnel au premier trimestre 2024. Une dizaine de personnes y travailleront. Fondé en 1950 aux Herbiers, le groupe Briand, spécialiste de la construction métallique, emploie **2 500 collaborateurs** en France et dans le monde. L'entreprise familiale a réalisé en 2022 un CA de **500 M€** dont 30 % à l'international.

**Alexandrine DOUET**



La future usine de thermolaquage de Briand sera opérationnelle au premier trimestre 2024.

## Loire-Atlantique • NOMINATION

### LE GROUPE MEESCHAERT ACCUEILLE UN NOUVEAU DIRECTEUR DE LA RÉGION GRAND OUEST



La **société de gestion** Meeschaert (appartenant au groupe LFPI depuis 2021), dont le siège social est à Paris, possède huit antennes régionales, dont une à Nantes depuis une trentaine d'années. Ses bureaux installés place Royale ont accueilli un nouveau directeur de la région grand Ouest en la personne de Dimitri Dabin. À 36 ans, il succède ainsi à Patrick Grognet qui a fait valoir ses droits à la retraite. Pour Dimitri Dabin, cette nomination est l'opportunité d'un retour aux sources puisqu'il a grandi en Vendée et fait une partie de ses études à Nantes (il est diplômé du troisième cycle de Gestion de patrimoine de l'Université de Nantes) avant de travailler durant cinq ans chez LCL Banque Privée. Il a intégré le groupe Meeschaert et son activité de **gestion privée** voilà sept ans, où il a occupé par le passé les fonctions de gérant privé au sein de la direction parisienne. Aujourd'hui, Dimitri Dabin dirige l'équipe nantaise composée de cinq collaborateurs. Il revendique un portefeuille d'environ **700 clients dans l'Ouest**, de La Rochelle au Mont-Saint-Michel, et accompagne une clientèle, qualifiée "haut de gamme", à partir d'un ticket d'1 M€ : des chefs d'entreprises dans leurs stratégies patrimoniales avant et après cession, mais aussi des familles dans la transmission de leur patrimoine, des associations ou encore des congrégations religieuses. Parmi les priorités affichées : renforcer les liens avec les dirigeants identifiés comme une cible prioritaire et capter de nouveaux clients grâce à un large panel de solutions d'investissements.

Florence FALVY



Dimitri Dabin

© Meeschaert

## Vendée • DIVERSIFICATION

### LES PETITS CULOTTÉS PRODUISENT ET LIVRENT DU LAIT INFANTILE BIO DEPUIS LA VENDÉE



Plus de 60 000 parents, 6 000 pharmacies et une cinquantaine de maternités font déjà confiance aux Petits Culottés pour leurs couches écologiques vendues sur abonnement. En quatre ans, la marque a su installer son modèle basé sur la qualité, le made in France et le circuit court. Un succès qu'elle compte reproduire en lançant son premier lait infantile bio produit en Vendée et livré directement depuis la laiterie. « En supprimant les intermédiaires, non seulement on soutient une **filière de qualité et durable** mais on permet aussi la **démocratisation d'un produit bio** à la composition irréprochable et à un prix accessible, voire moins cher que celui de nos concurrents », annonce Johan Bonnet, cofondateur des Petits Culottés. **Originaire de Vendée**, il crée sa marque à Paris en 2019 avec Matthieu Batteur, son associé. Depuis, la start-up de **dix collaborateurs** connaît une croissance rapide et vise les **40 M€ de CA en 2023**. « Avec nos couches écologiques, on coche toutes les cases qui nous tenaient à cœur en tant que parents : produire en France, à partir de matières d'origines naturelles et absorbantes, sans que cela ne coûte plus cher », explique-t-il. Un pari qu'il compte réitérer avec son lait pour bébé. « Nous travaillons sur le projet depuis deux ans. On s'est imposé un **cahier des charges strict** : du lait demi-écrémé produit à Montaigu dans une laiterie reconnue depuis 30 ans pour son expertise sur le lait infantile. Nous travaillons avec le groupement d'éleveurs indépendants Biolait, situé à proximité de la laiterie. Le groupement s'inscrit dans une démarche à la fois bio, responsable et équitable. Il fixe notamment ses prix afin de rémunérer au plus juste ses éleveurs. » Et d'ajouter : « Là encore, **on supprime les intermédiaires** : les parents choisissent leur abonnement sans engagement sur notre site et reçoivent leurs commandes chez eux, en direct de la laiterie. Un système qui permet à l'entreprise de proposer un produit à moins de 17 € livraison comprise, soit 30 % moins cher que dans les commerces traditionnels. On a déjà lancé les précommandes auprès de notre communauté pour un lancement officiel le 6 juin. » L'entrepreneur conclut : « Aujourd'hui, nous vendons environ 1 couche sur 20 en France. L'objectif est d'arriver au même ratio sur le lait et de réaliser 30 à 50 % de notre chiffre d'affaires avec ce produit d'ici deux ans. » **Sophie COMTE**

De gauche à droite, Fabien et Céline, producteurs de lait bio en Vendée, et Johan Bonnet et Matthieu Batteur, cofondateurs des Petits Culottés.



© Les Petits Culottés



## Vendée • EN VUE

### LES RÉPARABLES, LAURÉAT DÉPARTEMENTAL DU CONCOURS GRAINES DE BOSS

Le service de réparation textile dédié aux entreprises, aux marques de vêtements et aux particuliers Les Réparables s'est distingué lors de la cérémonie de remise de prix Graines de Boss qui s'est tenue le 1<sup>er</sup> juin à la CCI Vendée. Lancée en 2020 par Blandine Barré, la start-up de **six collaborateurs** implantée aux Essarts-en-Bocage est une **plateforme digitale**. Au lancement, elle permettait aux particuliers de commander, de voir et de payer directement en ligne leurs réparations textiles. Depuis, elle s'adresse aussi aux professionnels et aux marques, qui la considèrent comme leur service après-vente externalisé. L'entreprise était en lice avec cinq autres finalistes. C'est elle qui défendra le département lors de la grande finale nationale à Paris, le 27 juin prochain. Soutenu par le groupe M6 depuis sa création en 2004, le concours Graines de Boss est un véritable **tremplin de l'entrepreneuriat local**. Organisé pour la première fois en Vendée par Aurélie Ripoche, co-gérante de la **Fabrik 3.0**, il a mobilisé 34 dossiers de candidatures dont 15 retenus par le national. « Pour une première, pratiquement la moitié des dossiers a été sélectionnée. C'est dire la qualité des projets présentés, analyse Aurélie Ripoche. Avec les Alpes-Maritimes, la Vendée est le meilleur département en termes de ratio. Cela a été un crève-cœur pour le jury de départager les cinq finalistes (**Les Réparables, Célériefère, Les Pas d'Chichi, Génération Bien Construire, Smart Fouling**) ». « Ce prix vient ajouter de la visibilité et de la légitimité à notre concept vis-à-vis du grand public et d'éventuels investisseurs, assure de son côté Blandine Barré, la lauréate. Un coup de projecteur qui coïncide avec le **lancement cet été de notre deuxième atelier à Lyon**. » Le concours Graines de Boss a d'ores et déjà annoncé l'ouverture des candidatures pour une deuxième édition vendéenne en octobre 2023.

Sophie COMTE

## NOTRE SÉLECTION DE COWORKINGS



### REGUS QUARTIER EURONANTES

- Bureaux privatifs sur-mesure
- Espaces de travail entièrement équipés
- Places de parking



### SPACES QUARTIER EURONANTES

- Bureaux privatifs sur-mesure
- Salon d'affaires, terrasses, loggias
- Places de parking



### WHOME SAINT-HERBLAIN | ATLANTIS

- Certifié BEE
- Prestations de service haut de gamme
- Places de parking



Conseil en  
**IMMOBILIER  
d'AVENIR**

**02 85 52 44 44 - nantes@tournymeyer.fr**



**LA CONNAISSANCE DES TERRITOIRES •**

**RENNES | BREST | LORIENT/VANNES | NANTES | BORDEAUX | BAYONNE | TOULOUSE | MONTPELLIER**

Tourny Meyer, 318 rue de Fougères, Immeuble le Noven, 35 700 RENNES - Transaction sur immeubles et fonds de commerce (loi Hoguet) - conseil en stratégie immobilière de locaux professionnels - CPI N° 3502 2018 000 028 970 délivrées par la CCI d'Ille et Vilaine - Garantie financière : GALIAN 89 rue de la Boetie, 75008 PARIS pour un montant de 120 000 € - La société Tourny Meyer ne doit recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission.

Magalie  
**JUSTEAU**  
Fondatrice de l'Atelier  
Transmédia



# « FAIRE RAYONNER LES MARQUES DU TERRITOIRE »



Né en 2013 à Nantes, l'**Atelier Transmédia** est une agence de **conseil et production audiovisuelle** qui met **l'humain** au cœur de ses réalisations en s'appuyant sur le **storytelling**. Ayant vocation à écrire des **histoires singulières** au service des entreprises, l'agence est également compétente en **stratégie de diffusion** et dotée d'une cellule "**social media**" qui accompagne les annonceurs sur le **web** et les **réseaux sociaux**. Le point avec **Magalie Justeau**, sa fondatrice.

Propos recueillis par Nicolas **LE PORT**

### Quelle est la vocation de l'Atelier Transmédia ?

Raconter les histoires économiques des annonceurs du grand Ouest et créer une valeur ajoutée autour de chacune de ces aventures entrepreneuriales.

### La baseline de l'agence, c'est "parce qu'on a tous une histoire à raconter". Quelle a été la vôtre ?

Je suis tombée dans l'audiovisuel à la suite d'un stage de troisième à Radio Nantes. Quelques années après, j'ai suivi la filière com&médiat à SciencesCom (groupe Audencia, NDLR). Diplômée en 1998, j'ai choisi d'aller faire mes armes à Paris. Les cinq premières années, j'ai géré en direct des programmes dans le paysage audiovisuel français : "Les Victoires de la musique", "Les Sept d'Or", "Les Molières"... Au bout de cinq ans, j'ai intégré l'agence de communication Auditoire (TBWA), où j'ai exclusivement réalisé du contenu pour de grands annonceurs comme Dassault, Lancaster, Ballantine's, L'Oréal, IBM...

Cinq ans plus tard, j'ai décidé de m'orienter vers l'univers du documentaire pour mes trois dernières années parisiennes. J'ai alors participé à une quinzaine de projets, et en parallèle j'ai contribué à la production de l'émission "Échappées Belles".

### Qu'est-ce qui vous a poussé à entreprendre ?

J'ai choisi de revenir vivre à Nantes lorsque j'attendais mon premier enfant. Foncièrement attirée par l'entrepreneuriat, je me suis lancée, avec pour volonté de produire des contenus pour les entreprises du territoire : finis les strass et les paillettes du PAF !

À l'époque, le marché audiovisuel n'était pas ce qu'il est aujourd'hui, alors je me suis dit : « Pourquoi ne pas créer ta propre aventure ? » C'est ainsi qu'est né l'Atelier Transmédia le 24 décembre 2013 à Nantes. J'ai commencé mes immersions dans le bassin des Pays de la Loire, puis progressivement sur toute la façade Atlantique, de Brest à Bordeaux.

### Quelle est la marque de fabrique de l'agence ?

Quand on embarque un nouvel annonceur, on va tout faire pour écrire avec lui une histoire singulière. Cela passe systématiquement par l'immer-

sion en entreprise et la rencontre. Une rencontre intellectuelle, un alignement des valeurs, une posture dans la vie, un état d'être... Ensuite, la créativité qui va naître de cette rencontre va nous permettre d'écrire des histoires qui font la part belle à l'humain. L'organisation économique est constituée de femmes et d'hommes qui portent la volonté de produire quelque chose, avec des valeurs et un objectif communs. C'est avant tout ça qu'on doit réussir à révéler pour bien faire rayonner les marques du territoire.

### En parlant d'équipe, vous pouvez présenter celle de l'agence ?

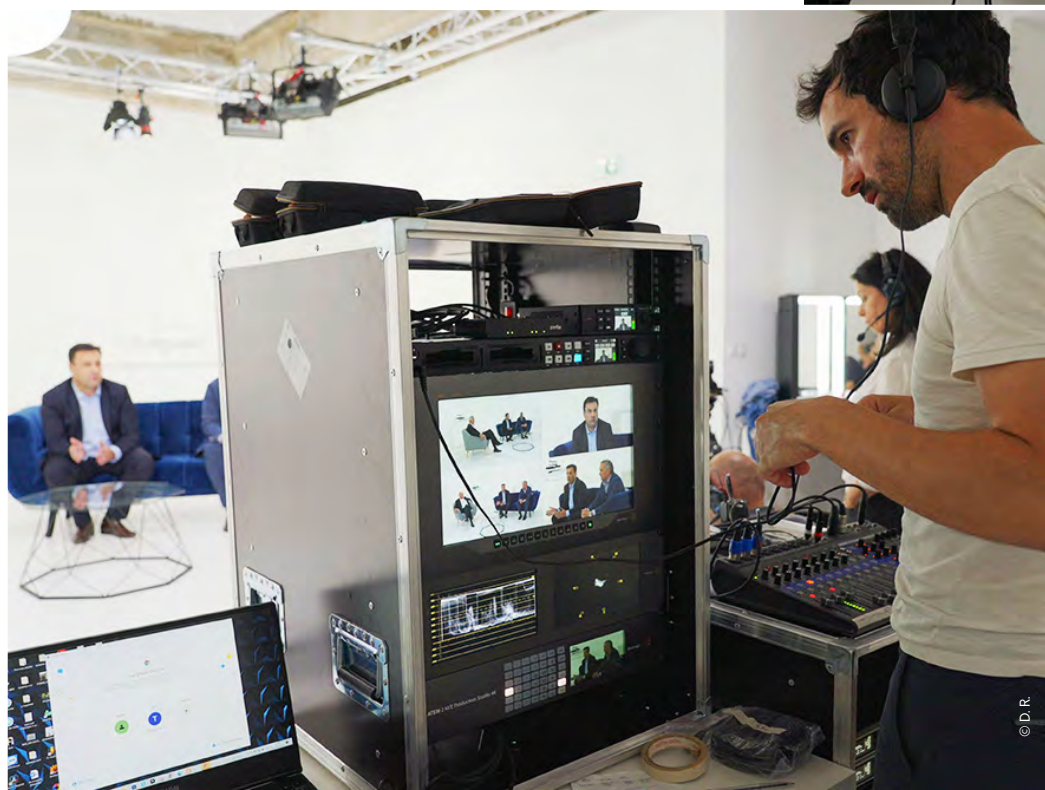
C'est une équipe "couteau suisse" de huit personnes, où chacun a des compétences spécifiques ou un talent artistique

particulier. Pour les gros projets, on peut se retrouver à 25 sur un tournage et rebasculer sur notre petite taille à la fin du projet. Cette agilité nous permet de ne pas surcharger le budget de l'annonceur. En revanche, on ne fait jamais de sous-traitance. Toutes les personnes qui embarquent avec nous sur un projet signent systématiquement un contrat d'intermittent. Il y a donc toujours un lien de subordination. Ainsi, je peux confier à un talent une mission et je sais qu'il sera dans la continuité de mes valeurs et ma posture.

### Quel est votre modèle économique ?

Nous ne travaillons jamais en "one shot". On ne nous appelle pas pour un reportage dont le scénario est déjà ficelé, nous n'aurions pas alors de valeur ajoutée.

**Notre dada à nous passe par l'accompagnement stratégique, l'écriture du contenu, la production, ainsi que la stratégie de diffusion et le social media.**





Notre dada à nous passe par l'accompagnement stratégique, l'écriture du contenu, la production, ainsi que la stratégie de diffusion et le social media.

### **Vous pouvez nous en dire plus sur l'offre de l'agence ?**

Elle s'articule autour de trois piliers. Le premier, c'est l'accompagnement stratégique, où l'on redéfinit les éléments de langage que les annonceurs vont pouvoir activer pour leur besoin de communication, dans une sémantique et un champ lexical qui correspondent au territoire de marque de l'entreprise et aux attentes marché. On débute chaque projet d'une page blanche.

Le deuxième, notre cœur de métier, c'est la production audiovisuelle, avec un spectre très large qui va du film de marque au manifeste, en passant par le

film marketing, la formation, la websérie marque employeur ou RSE.

### **Et le troisième ?**

C'est le social media. J'ai trop entendu d'entreprises ou de collectivités me dire : « On a produit une vidéo, mais elle n'est pas vue. » L'agence ne s'arrête donc pas uniquement à la production, elle assure aussi un accompagnement social media, c'est à dire qu'elle épaulé les entreprises, soit en gérant quotidiennement leurs réseaux sociaux, soit via une stratégie sur-mesure, que l'on construit pour que la vidéo soit la plus vue possible.

### **Au-delà des images réelles, l'agence est-elle compétente en création graphique ?**

Oui, nous avons un studio graphique intégré avec un directeur artistique et un

motion designer qui font de l'image 2D et 3D. C'est important pour nous, car le motion design est facilitateur pour les industriels par exemple, qui ont souvent des process assez lourds à expliquer. Pour le coup, le pouvoir du motion design, c'est d'être pédagogique et de vulgariser des choses compliquées. On peut également y faire appel pour aider à retenir une information essentielle.

### **Sur le plan matériel et technique, vous semblez également avoir de nombreuses cordes à votre arc ?**

Effectivement! On peut tourner des images au sol pour une interview, avec une caméra portée et une équipe réduite. Mais aussi assurer des projets beaucoup plus complexes, avec du matériel cinématographique : caméras, lumières, drones... Pour la réalisation d'un film sur un parc éolien offshore français, au large de Saint-Nazaire, un de nos cadres a été formé pour embarquer sur les plateformes en mer.

### **Avec quels objectifs venez-vous d'acquérir de nouveaux locaux à Nantes ?**

Pour les dix ans de l'Atelier, nous venons d'emménager dans le quartier Copernic. On repart d'une feuille blanche pour compléter notre offre grâce à la création d'un studio de tournage de 80 m<sup>2</sup> au sein de l'agence.

Ce que j'aime avec ce nouvel espace de shooting, c'est qu'il est complètement agile : blanc, noir ou en colorama. Tout est possible! Et grâce à la régie mobile, on peut faire à la fois du direct, du duplex, du packshot produit, un plateau télé, ou une web-émission. C'est un joujou extraordinaire pour nous.

### **Quelles sont vos ambitions de développement ?**

D'abord rester fort dans le sens continuer à faire un travail sur-mesure et de qualité du début à la fin. C'est essentiel de rester alignés sur cet objectif-là quel que soit notre choix de développement géographique, organique... Ce qu'on souhaite, c'est continuer à produire des histoires bien faites pour nos annonceurs. Nos ambitions se situent plus côté qualité que quantité, toujours en mode "couteau suisse". Car les modèles économiques se réinventent et il faut rester prudents. ●●●



**J'ai trop entendu d'entreprises ou de collectivités me dire : « On a produit une vidéo, mais elle n'est pas vue. »**



© Benjamin Lachenal

## Le storytelling doit valoriser l'humain, la force vive du terrain, qui est au cœur de l'organisation.

...

### **Vous avez un référent RSE en interne, est-ce un moyen pour l'agence d'améliorer en permanence ses pratiques ?**

Effectivement ! On fait déjà beaucoup sur le volet social : on accompagne bénévolement la Maison de la Fondation Ronald McDonald de Nantes depuis cinq ans, on participe à Octobre Rose de la Ligue contre le Cancer en binôme avec La Minoterie Bourseau. Par ailleurs, nous avons eu la chance de produire un documentaire, pour et avec Les Petits Frères des Pauvres, qui explore la perte de lien social des seniors.

Sur l'aspect environnemental, on est signataires de la charte Ecoprod. Cette association, qui réunit des acteurs de l'audiovisuel, a créé un référentiel commun à suivre pour produire de façon éco-responsable. En fonction des bonnes pratiques au quotidien et des modes de productions déployés, on obtient un score d'éco-production par œuvre audiovisuelle.

Ecoprod a également une démarche intéressante autour de l'empreinte carbone. Nous débutons sur ce point.

### **En quoi le storytelling est-il essentiel aujourd'hui pour les entreprises ?**

Les entreprises ont besoin aujourd'hui de se montrer vraies, authentiques. Le storytelling doit valoriser l'humain, la force vive du terrain, qui est au cœur de l'organisation.

### **Comment ce storytelling a-t-il évolué ces dernières années ?**

Aujourd'hui, l'essentiel est de placer le curseur au bon endroit pour la marque, dans le sens où l'on ne peut pas faire une promesse sans la tenir. Ni aux consommateurs, ni aux prospects, ni aux collaborateurs. J'estime donc que le storytelling doit être avant tout "social proof", c'est-à-dire tourné vers la preuve par l'exemple.

Une organisation économique, tout aussi vertueuse soit elle, a également ses défauts parce que c'est une organisation

humaine. Aujourd'hui, les entreprises ont le droit de se montrer telles qu'elles sont véritablement. C'est même un devoir. Tout est perfectible et le storytelling doit sortir du papier glacé qu'il a pu incarner il y a quelques années. Et il doit surtout porter les organisations comme si c'était quelque chose d'organique.

### **Existe-t-il une recette pour qu'une vidéo fonctionne aujourd'hui ?**

Pas véritablement. Mais étant donné qu'on baigne dans un flux d'images permanent, ça sous-entend qu'une vidéo doit être honnête et authentique pour fonctionner car les audiences ne sont plus ce qu'elles étaient. On ne peut plus tout s'autoriser. Concrètement, nos productions doivent être transparentes tout en étant alignées avec les plateformes de marque et les valeurs des annonceurs.

### **Justement, qui sont-ils ?**

Nous en avons une soixantaine, dont des grands comptes. Ces entreprises ont souvent un dénominateur commun, celui d'être familiales. On matche avec elles parce qu'on est foncièrement humains. On a réellement de l'attachement aux gens. Ces entreprises familiales, qui sont parfois devenues des groupes aujourd'hui, ça force le respect. C'est donc un réel plaisir de travailler avec eux. D'autant plus qu'on apprend et grandit tous les jours ensemble en se nourrissant mutuellement.

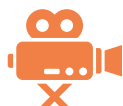
### **En quoi leurs attentes ont-elles évolué ces dernières années ?**

Ce n'est pas sur la technicité du contenu, mais plutôt sur les thèmes qui sont attendus. On remarque aujourd'hui qu'il y a beaucoup de questionnements des annonceurs autour des sujets très contemporains comme la marque employeur, les tensions de recrutement ou la quête de sens au travail. On s'aperçoit qu'il y a des corrélations entre des sujets de société qui vont bien évidemment impacter l'environnement économique.

Notre mission consiste aussi à accompagner ces annonceurs vers de nouveaux formats et nouvelles tendances, ce qui nécessite une forme d'acculturation. La seule limite qu'on va avoir, c'est notre propre créativité.

## En chiffres

- L'Atelier Transmédia réalise **350** vidéos par an
- **Huit** collaborateurs
- Une **soixantaine** de clients
- **800 k€** de chiffre d'affaires en 2022



L'agence produit notamment la web série "Je Vous Conduis" (by CIC Ouest).

### On assiste actuellement à une convergence des mondes de l'audiovisuel et du digital. En quoi vos contenus s'intègrent-ils dans cette nouvelle réalité ?

On ne produit désormais quasiment que du contenu pour le digital, c'est-à-dire pour Internet et les réseaux sociaux. Aujourd'hui, on peut encore être sollicités pour de la publicité. Mais c'est à la marge. Il y a 25 ans, quand j'ai débuté, on faisait des films pour de la pub télé, des salons et évidemment pas pour Internet.

Aujourd'hui, on tourne en 9:16, 16:9, 1:1, donc en format vertical, long ou carré. On est complètement baignés dans un univers tout image. Donc évidemment, on s'adapte. Et la vidéo, c'est désormais le médium le plus regardé sur le digital. Ça impose de travailler des formats plus courts, où l'on n'écrit pas de la même manière. L'évolution est permanente et constante depuis dix ans. Et ce qui était vrai hier ne le sera plus demain. C'est donc tous les jours qu'on doit se réinventer.

### Quel est le secret de la réussite de l'Atelier ?

L'honnêteté et la générosité avec laquelle on produit nos contenus. On le fait vraiment avec du cœur, de la raison, mais bien évidemment aussi de l'expertise. Ce qui nous anime avant tout, c'est de faire rayonner les marques. D'ailleurs, ça me colle encore des frissons de me dire que grâce à une vidéo, on arrive à faire croître une entreprise, que ce soit sur sa notoriété, sa visibilité ou sur une performance de vente.

### Quelles seront selon vous les grandes tendances vidéo de demain ?

Au vu du contexte actuel, il faudra continuer à s'attacher à produire des contenus en lien avec la place des femmes et des hommes dans la société, mais aussi avec le modèle économique pour lequel ils sont engagés au quotidien.

L'aspect qualité de vie au travail et marque employeur vont continuer de prendre une place de plus en plus importante. C'est également le cas de tout ce qui concerne la RSE et plus largement toutes les questions environnementales auxquelles sont confrontées les entreprises. Car il n'existe pas un modèle économique aujourd'hui qui ne soit pas en train de se poser la question de la stratégie à adopter pour continuer à exister de manière plus douce. ●

# REPRISE D'EN PAR LES SALARIÉS

## MODE D'EMPLOI

Vous êtes dirigeant et vous souhaitez passer la main ? Et si vous décidez de transmettre le flambeau à vos **forces vives internes** : vos salariés ? Cette reprise peut être à l'origine de belles histoires, à condition de se faire **accompagner** par les différents réseaux. Car **anticiper** est le meilleur moyen de bien préparer cette transmission et donc de se donner les **meilleures chances** de succès.

Par Alexia **SIMON**, conseillère en transmission d'entreprise et Damien **JUSSIAUME**, expert-comptable associé, In Extenso Ouest Atlantique

Aurélie **FALCHIER**, chargée de la transmission-reprise et Frédéric **BRANGEON**, président de la CMA Loire-Atlantique

Préparer la vente de son entreprise en transmettant à ses salariés... Tel était l'un des sujets abordés lors d'un événement organisé le 8 juin dernier par In Extenso Ouest Atlantique, en partenariat avec la Chambre de métiers et de l'artisanat de Loire-Atlantique (CMA) et la Chambre de commerce et d'industrie. L'occasion de faire se rencontrer l'offre et la demande, mais aussi de sensibiliser cédants et repreneurs sur toutes les étapes de la transmission. L'occasion aussi de faire passer des messages, comme l'importance de se faire accompagner dans ce projet et de faire appel à des experts dont le rôle est d'agir comme facilitateurs. Leurs conseils peuvent s'avérer utiles à l'accomplissement et à la sécurisation d'une telle opération. C'est ainsi le meilleur moyen de bien structurer sa démarche et de valoriser au mieux son entreprise.

### Être dans l'anticipation

Car la reprise interne ne s'improvise pas. « Le manque d'anticipation des entrepreneurs explique une grande partie des échecs de transmission », note Aurélie Falchier, en charge de la transmission-reprise à la CMA Loire-Atlantique. Si le processus en lui-même dure en moyenne 12 mois, la période de préparation de l'entreprise à la vente peut nécessiter plusieurs années, notamment dans le cadre d'une ouverture de capital. « La transmission d'une entreprise à un ou plusieurs salariés prend du temps et s'anticipe. Plus une entreprise est structurée et plus elle est préparée et plus le passage de témoin est facilité », souligne de son côté Damien Jussiaume, expert-comptable associé chez In Extenso Ouest Atlantique. Dans le cadre d'une ouverture de capital, ce dernier recommande un délai de cinq à huit ans. Un temps qui va permettre notamment de développer l'implication, la responsabilisation et l'autonomie de ses collaborateurs. Selon lui, confier 20 % du capital entre les mains des salariés a du sens car « un banquier demande jusqu'à 30 % d'apport », précise-t-il. À la clé ? « Un montage facilité et sécurisé. » ●●●

# TREPRISE

## Quel accompagnement ?

Pour bien reprendre une entreprise sur tous ses volets (financiers, fiscaux, juridiques...), il faut s'entourer de spécialistes dès la phase de préparation. Y penser le plus en amont possible et se préparer à transmettre son entreprise étape par étape est aussi une assurance pour la réussite future. D'après Alexia Simon, conseillère en transmission d'entreprise chez In Extenso Ouest Atlantique, il y a 12 étapes juridiques et financières étalées sur 9 à 12 mois (études de faisabilité, audit d'acquisition, valorisation de l'entreprise...). Un accompagnement post-cession (d'une durée de trois à six mois) est également conseillé.

De son côté, la Chambre de métiers et de l'artisanat de Loire-Atlantique effectue différents diagnostics pour réaliser un état des lieux d'une entreprise pour la préparer à la transmission. « Nous dressons un constat de l'organisation de l'entreprise pour orienter cédants et repreneurs vers les professionnels (experts-comptables, juristes, avocats...) afin que la transmission se fasse dans les meilleures conditions », précise Aurélie Falchier, en charge de la transmission-reprise à la CMA Loire-Atlantique, qui recommande aux repreneurs de se former. « À ce titre, nous proposons la formation "Agir en leader" afin de comprendre les indicateurs économiques et financiers de l'entreprise pour mieux la piloter. » À noter aussi le lancement d'un nouvel accompagnement pour les projets de reprise à compter de l'automne prochain. Objectif : aider à une meilleure valorisation du prix.



Damien  
Jussiaume

Alexia  
Simon

Aurélie  
Falchier

Frédéric  
Brangeon

## Aujourd'hui, à l'échelle de la région, un quart des entreprises artisanales sont reprises en interne.

Aurélie FALCHIER

...

Bien se préparer est aussi un moyen d'anticiper les éventuels obstacles. Certes, l'une des difficultés de ce type de transmission, c'est la définition du prix de vente. Mais pas que. Devenir actionnaires, et donc acteurs du développement de l'entreprise, suppose aussi « un changement de posture pour les salariés », note Alexia Simon, conseillère en transmission d'entreprise chez In Extenso Ouest Atlantique. De même, céder son entreprise que l'on a créée à ses salariés n'est pas si facile d'un point de vue psychologique. « Il faut parvenir à se détacher. C'est pourquoi nous incitons les cédants à se positionner sur un nouveau projet », poursuit-elle.

### Un atout pour la pérennité de l'entreprise

« Aujourd'hui, à l'échelle de la région, un quart des entreprises artisanales sont reprises en interne. Cela concerne notamment le secteur du bâtiment, plus particulièrement la menuiserie », prolonge Aurélie Falchier. C'est peu, alors

que transmettre sa société à ses salariés offre des avantages comparé à une reprise externe.

En premier lieu, les reprises internes sont plus pérennes. « Le taux de pérennité d'une reprise à trois ans atteint 95 %, contre 60 % pour les créations. Et ce taux est plus élevé quand il s'agit d'une reprise interne. C'est un processus qui sécurise l'outil de travail. Il y a une continuité qui s'opère, ce qui peut aussi rassurer les clients et les fournisseurs de l'entreprise », développe-t-elle.

Et du côté des salariés ? « C'est une opportunité intéressante pour eux car une occasion de conduire un projet d'entreprise. Reprendre une activité permet aussi de gagner du temps en s'appuyant sur l'existant. Le démarrage est ainsi plus rapide et se fait dans de meilleures conditions », embraye Alexia Simon, selon qui une telle opération peut également être facilitée par l'octroi d'avantages fiscaux.

Damien Jussiaume voit aussi certains avantages à l'actionariat salarié. « S'associer pour reprendre est aussi une solution qui permet de partager les risques. » Ainsi, « le chef d'entreprise se fait accompagner dans le choix décisionnel. »

Revenir son entreprise à ses salariés c'est aussi une manière de « réfléchir à plusieurs », explique Frédéric Brangeon, président de la CMA Loire-Atlantique, mais aussi de « fidéliser des métiers en tension », complète Alexia Simon. Et de conclure : « Intégrer une partie de l'équipe et partager avec elle un projet d'entreprise permet de donner du sens. Le fait d'associer est un gage de pérennité. » ●



© Shutterstock



PODCAST

IJ, en partenariat avec In Extenso Ouest Atlantique, propose un podcast dédié à la transmission d'entreprise :

**LES CARNETS  
DE LA TRANSMISSION.**



Retrouvez-le sur toutes les plateformes d'écoute !

# QUEL MODE D'INVESTISSEMENT DANS LES SOCIÉTÉS POUR LES PERSONNES PHYSIQUES ?

La question des modalités d'une **prise de participation** dans une société ayant une activité opérationnelle est une problématique récurrente et ce, quel que soit le **profil de l'investisseur** : dirigeant fondateur, manager, investisseur privé. **Quelle solution choisir** : investissement en direct, via un PEA ou par l'intermédiaire d'une holding personnelle ?

Par Henri-Louis **TAUVERON**, avocat et Dominique **TUFFÉRY-KERHERVÉ**,  
avocate associée, cabinet Racine

## Faire un point sur le patrimoine actuel et définir les objectifs de cette prise de participation

Un bilan rapide de la situation patrimoniale de l'investisseur est un préalable nécessaire. Ce point d'étape permet d'identifier les choix déjà opérés et d'envisager le nouveau projet en ayant une vision globale du patrimoine de l'investisseur.

La prise de participation s'inscrit-elle à court, moyen, ou long terme ? L'objectif est-il de privilégier, un cash-out à court terme, une fiscalité attractive, un investissement plus structuré avec pour éventuelle finalité la transmission de titres au profit d'enfants ? Existe-il des

contraintes juridiques liées à un pacte d'actionnaires, des souhaits dans la prise de gouvernance ? Etc.

Ce bilan effectué et les objectifs précisés, il pourra être envisagé l'étude des moyens d'investissement à disposition pour procéder à ce dernier.

## Étudier les modes de prise de participation au regard des objectifs posés

En pratique, trois modes d'investissement sont souvent étudiés :

- **L'investissement en direct (détention en direct)**, qui présente l'avantage de la simplicité. D'un point de vue juridique et fiscal, aucune contrainte particulière et le régime fiscal des

revenus (dividendes) et de la cession (plus-value) est simple : imposition de plein droit au prélèvement forfaitaire unique au taux de 30 % ou sur option au barème progressif.

Dans certains cas, l'investissement pourra bénéficier de la réduction d'impôt IR-PME sous réserve que des conditions spécifiques assez strictes, notamment d'âge de la société et de durée de conservation des titres (durée d'au moins cinq ans), soient réunies.

- **L'investissement par l'intermédiaire d'un plan épargne en action (PEA)** constitue un investissement plus contraint mais avantageux fiscalement. En effet, il ouvre droit à l'exonération d'impôt sur le revenu de la plus-value ●●



Henri-Louis  
Tauveron

## L'investissement par l'intermédiaire d'un plan épargne en action (PEA) constitue un investissement plus contraint mais avantageux fiscalement.



Dominique  
Tufféry-Kerhervé

...

de cession de titres, à condition de déterminer un PEA ouvert depuis au moins cinq ans. Après cette date, les gains retirés seront alors taxés uniquement aux prélèvements sociaux.

Avant de recourir au PEA, il conviendra de s'assurer que l'ensemble des conditions de mise en œuvre apparaissent réunies, notamment :

- types de titres acquis;
- seuil de détention dans la société bénéficiaire de l'investissement inférieur à 25 % (directement ou indirectement sur les cinq dernières années);
- montant d'investissement par l'intermédiaire de comptes PEA inférieur à 225 000 € (maximum cumulé).

Si l'outil apparaît fiscalement intéressant, en particulier s'agissant des plus-values, il faut savoir qu'en cas de distribution de dividendes afférent à des titres non cotés, l'exonération d'impôt ne porte qu'à hauteur de 10 % de la valeur d'acquisition des titres. L'investissement envisagé doit donc être à moyen/long terme. Par ailleurs, il convient de souligner que cet outil ne permet pas d'envisager une transmission des titres.

• **L'investissement par l'intermédiaire d'une société holding**, dans le cadre d'un investissement plus

structuré. Ce mode d'investissement par le recours à un véhicule sociétairé soumis à l'impôt sur les sociétés est souvent envisagé dans le cadre d'un projet plus global d'organisation du patrimoine et d'éventuelle transmission. Son avantage est de permettre de dissocier la fiscalité applicable au niveau de la structure sociétairé associée de la société opérationnelle, de la fiscalité des personnes physiques associés de la société holding. En procédant ainsi, l'investissement pourra bénéficier au niveau de la société holding

des régimes fiscaux applicables en matière de fiscalité des sociétés, tel que le régime mère-fille ou encore celui des titres de participations permettant de limiter massivement les frottements fiscaux.

Ce mode de prise de participation se justifie en particulier dans des opérations de prise de participation d'une certaine importance au regard des coûts induits par la constitution et la gestion dans le temps d'une structure sociétairé. L'objectif premier de ce type d'investissement ne doit pas être de générer des gains au niveau de l'associé personne



physique. En effet, ce mode de structuration doit nécessairement s'inscrire dans une démarche de réemploi des gains générés par les investissements afin de pouvoir bénéficier au mieux des avantages fiscaux liés à la fiscalité des sociétés.

Aussi, la société holding doit être un outil de gestion qui ne doit pas constituer un maillon supplémentaire dans une chaîne de détention mais bien un véhicule d'organisation et de structuration. À défaut, il en résulterait une complexité sans le bénéfice des avantages juridiques et fiscaux du montage.

Si ce mode d'investissement est retenu, il convient de souligner qu'il pourra également constituer à terme un très bon

outil de transmission permettant la donation des titres en pleine propriété, ou plus communément en nue-propriété, tout en conservant la maîtrise de la société holding par le biais de statuts adaptés.

**En conclusion**, le choix du mode d'investissement doit reposer sur le juste équilibre entre satisfaction d'objectifs personnels et analyse des contraintes juridiques et fiscales. Dans cette perspective, l'anticipation des projets est toujours à privilégier. ●

## Racine Nantes

est un **cabinet pluridisciplinaire de droit des affaires** qui accompagne ses clients tant en conseil qu'en contentieux, dans les différentes étapes de la vie juridique de leurs activités.

<b>INVESTISSEUR PERSONNE PHYSIQUE</b>			
<b>Mode de détention</b>	<b>Acquisition en direct (Hors cas réduction IR-PME)</b>	<b>Acquisition via un PEA</b>	<b>Acquisition par l'intermédiaire d'une société Holding</b>
<b>Fiscalité des produits (Dividendes)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PFU au taux de 30 % ou ;</li> <li>• Option pour le barème progressif (taux marginal de 45 %) après abattement de 40 % et prélèvements sociaux au taux de 17,2 %.</li> </ul>	Pendant la durée du PEA : Exonéré jusqu'à 10 % (titres non cotés) de la valeur d'acquisition des titres – imposable au-delà.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Au niveau de la Holding : Imposition au taux effectif de 1,25 % en application du régime mère-fille* ;</li> <li>• Au niveau des associés : Imposition au PFU ou option au barème progressif.</li> </ul>
<b>Fiscalité des plus-values</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PFU au taux de 30 % ou ;</li> <li>• Option pour le barème progressif (taux marginal de 45 %) et prélèvements sociaux au taux de 17,2 %.</li> </ul>	Pendant la durée du PEA : Exonéré tant que les gains sont réinvestis dans le plan. <ul style="list-style-type: none"> <li>• En cas de retrait avant 5 ans : Imposition au PFU au taux de 30 % ou sur option au barème progressif et prélèvements sociaux au taux de 17,2 % ;</li> <li>• En cas de retrait après 5 ans : Imposition aux prélèvements sociaux au taux de 17,2 %.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Au niveau de la Holding : Imposition au taux effectif de 3 % en application du régime des titres de participations* ;</li> <li>• Au niveau des associés : Imposition au PFU ou option au barème progressif.</li> </ul>
<b>Structuration favorisant la transmission</b>	✘	✘	✔
<b>Avantages</b>	Simplicité de mise en œuvre.	Fiscalité avantageuse sous réserve de la conservation des titres.	Fiscalité avantageuse sous réserve du respect des conditions des régimes de faveur.
<b>Inconvénients</b>	Fiscalité non optimisée.	Maintien des titres dans le plan / Imposition des dividendes.	Structuration plus complexe à mettre en œuvre (coûts / administratifs / etc.).

# QUELLES BONNES PRATIQUES POUR ANTICIPER LES DIFFICULTÉS ?

Le début de l'année s'est traduit par une hausse significative des **dépôts de bilan**. La crise énergétique couplée au début de l'amortissement des PGE peut faire craindre l'émergence de **difficultés importantes** pour nombre d'entreprises. Il apparaît alors essentiel pour le chef d'entreprise de **détecter et anticiper** l'arrivée de telles difficultés par la mise en place d'**outils de pilotage** et d'être sensibilisé à la détection des **signaux faibles**.

Par Jérôme **BOISSONNET** et Charly **SCHEUER**, avocats, cabinet BAPC

## Des outils pour piloter au mieux son entreprise

Pour éviter de rencontrer des difficultés insurmontables, il est essentiel que le chef d'entreprise dispose d'outils précis de suivi de sa trésorerie et de son carnet de commandes.

En lien éventuellement avec son expert-comptable, le chef d'entreprise doit pouvoir connaître avec précision son point mort, c'est-à-dire le montant du chiffre d'affaires quotidien/hebdomadaire/mensuel que son entreprise doit réaliser pour couvrir ses charges fixes.

Ce premier outil, qui peut apparaître banal, ne doit pourtant pas être négligé et s'avère déterminant pour se prémunir contre des déconvenues futures.

Il va sans dire que le temps du dirigeant est précieux, et qu'il a déjà fort à faire pour piloter son entreprise, gérer au quotidien ses équipes et démarcher des clients potentiels, mais il est essentiel qu'il prenne le temps de réaliser cet exercice simple afin de s'assurer de la rentabilité de son travail.

Le calcul le plus précis possible de ce point mort suppose également une anticipation de l'augmentation de certaines charges de structures, telles que :

- le loyer par application annuelle de l'indice prévu au bail (l'indice ILC a par exemple augmenté de plus de 5 % sur l'année 2022, ce qui, dans certaines activités où le loyer constitue une charge importante, est loin d'être neutre) ;
- la fourniture d'énergie (électricité, gaz), par anticipation des fortes hausses que ces postes ont connu ces derniers mois et la mise en œuvre des mécanismes de pondération prévus par le gouvernement (bouclier ou amortisseur énergétique, chèque d'aides...).

Après avoir établi son point mort et s'être assuré que sa marge couvre ses charges fixes, le chef d'entreprise devra établir un planning d'activité, en lien avec son carnet de commandes. L'idée de ce planning est de tenter d'avoir la visibilité la plus forte possible sur les prochains mois d'activité pour anticiper une éventuelle impasse de trésorerie, qu'elle soit ponctuelle ou structurelle.

Si l'impasse de trésorerie est identifiée suffisamment tôt, les procédures de prévention (mandat ad hoc, conciliation), que nous évoquerons en détail dans la prochaine édition, sont un outil particulièrement efficace de traitement des difficultés et de restructuration de l'entreprise puisque, au niveau national, 70 % de ces procédures aboutissent à un accord.

En revanche, si l'impasse de trésorerie n'est pas identifiée et que les dettes s'accumulent, ces procédures ne seront plus ouvertes et la seule solution sera un dépôt de bilan entraînant un redressement judiciaire dans le meilleur des cas ou une liquidation judiciaire si la poursuite d'activité est inenvisageable.

Ainsi, dans le contexte actuel, il est important de se montrer proactif et de faire des points d'étape réguliers sur son point mort, son niveau de marge, l'état de sa trésorerie et de son carnet de commandes.

## Identifier les signaux faibles

Une fois ces bonnes pratiques adoptées, le chef d'entreprise devra se montrer vigilant et savoir identifier des signaux faibles traduisant l'existence de difficultés actuelles ou futures, au sein de sa propre entreprise, mais aussi chez ses partenaires.



© Benjamin Lachenal

**Le Cabinet BAPC**  
(Boissonnet Accompagnement  
Prévention Conseil), à Nantes,  
accompagne les entreprises dans  
leurs contentieux avec leurs  
partenaires ou concurrents et dans  
l'anticipation et la gestion  
de leurs difficultés économiques.  
Contact : [jboissonnet@bapc.fr](mailto:jboissonnet@bapc.fr)

Au sein de sa propre structure, si le chef d'entreprise se laisse dépasser par ses difficultés et ne déclare pas sa TVA, tarde à payer ses cotisations Urssaf ou les loyers dus à son bailleur ou encore fait l'objet de relances par ses fournisseurs, il doit prendre conscience des difficultés de son entreprise et chercher à les résoudre.

Il est important de ne pas entrer dans une spirale négative et de ne pas laisser les dettes de sa structure s'accumuler.

Ces réflexions s'appliquent également aux relations avec ses partenaires, qu'il s'agisse :

- de ses fournisseurs, pour lesquels le chef d'entreprise devra veiller à la fois à contrôler, autant que possible, le coût de ses approvisionnements, mais également leur continuité pour éviter tout risque de retard voire de rupture venant perturber sa propre activité ;

- de ses clients, pour lesquels le chef d'entreprise devra être attentif au recouvrement de ses factures, sous peine de voir sa trésorerie ponctuellement (par des retards de paiement) ou durablement (par des défaillances de clients) impactée.

Il pourra dans un premier temps renforcer la surveillance de ces partenaires, à la fois dans le cadre contractuel (en sollicitant la mise en place ou la justification de garanties ou de lignes d'assurances crédit par exemple) ou sur les outils d'alerte des sites légaux d'information (Infogreffe, Bodacc), puis ne pas hésiter à engager les procédures nécessaires (recouvrement, exécution des engagements contractuels...).

Que les difficultés du chef d'entreprise soient ponctuelles ou structurelles, il est nécessaire qu'elles puissent être détectées le plus tôt possible afin qu'un traitement par des procédures de prévention puisse être envisagé, ce que nous détaillerons dans l'édition de la semaine prochaine. ●

## MUSIQUE

### R.POP : UN FESTIVAL, DEUX FORMULES

Le Festival R.Pop est de retour cet été. Pour sa septième édition, le rendez-vous musical de La Roches-sur-Yon met les bouchées doubles et se décline en deux formules : le **R.Pop In** et le **R.Pop Off**. Au menu, **treize dates** dans trois lieux différents du **24 juin au 27 juillet**. Dans le cadre du R.Pop In, huit concerts sont programmés sur la grande scène du **Quai M**, avec en prime des retransmissions en direct dans le bar, sur les terrasses et le parvis de la salle. Reggae, rock, techno, électro-pop, jazz ou encore funk... Tous les styles musicaux ou presque seront représentés avec, à l'affiche, le groupe jamaïcain **Inna de Yard**, le brass band new yorkais **Lucky Chops**, le rockeur **Ayron Jones**, le trio britannique **Kitty, Daisy and Lewis**, la fanfare techno brésilienne **TechnoBrass**, la chanteuse française **Marie-Flore**, la formation de jazz **Delvon Lamarr Organ Trio** ainsi que les "beatmakers" et platinistes **La Fine Équipe**. Amateurs d'AC/DC et de Nirvana, les **New Kidz**, sont eux attendus les 7 et 8 juillet à l'auditorium du **Cyel** (gratuit sur réservation) pour faire chanter et danser toute la famille. Quant au **Off** du festival, il aura lieu tous les jeudis de juillet à partir de 18h sur la place du **Président Jacques Chirac**, esplanade de 5000 m<sup>2</sup> inaugurée le mois dernier.

Du samedi 24 juin au jeudi 27 juillet, au **Quai M** (93, Bd Leclerc), au **Cyel** (10 rue Allende) et place du **Président Jacques Chirac** (Quartier des Halles). Gratuit.

Renseignements : 02 51 47 49 15,  
[Festival.rpop@larochesuryon.fr](mailto:Festival.rpop@larochesuryon.fr)



Inna de Yard

# ENVIES Tables Culture

Par Alexandrine **DOUET**  
& Gildas **PASQUET**

## BALADE

### LA MAISON DE LA RIVIÈRE LANCE SA SAISON ESTIVALE

Située au cœur de 10 ha de nature à Saint-Georges-de-Montaigu, la Maison de la rivière propose durant tout l'été une série d'animations, afin de profiter pleinement de ce formidable écrin de verdure. Sur l'eau d'abord, grâce aux locations libres et **balades guidées** en barque, les visiteurs peuvent découvrir la faune et de la flore sauvage de **la Grande-Maine**, de jour mais aussi de nuit avec la "balade guidée au crépuscule", nouveauté 2023. Pour vivre un moment convivial entre amis ou en famille, il est aussi possible de privatiser une embarcation pour un brunch ou un apéro insolite autour de produits locaux. De retour sur terre, la promenade est agrémentée d'une exposition spectaculaire signée **Tim Flach**, photographe animalier britannique dont les clichés ont fait le tour du monde. Enfin, le jeu de piste "Tinéa et la comptine perdue" invite petits et grands à suivre une drôle de créature, chargée de faire chanter à nouveau la rivière après une année de sécheresse.

Jusqu'au samedi 30 septembre, Maison de la rivière, place du Gué-des-Joncs, Saint-Georges-de-Montaigu. Accès gratuit à l'espace naturel. Les locations de barque : de 18 à 28 €. Le brunch embarqué : 25 € par personne. L'apéro embarqué : 80 € pour 4 personnes (15 € par personne supplémentaire). Renseignements : 02 51 46 44 67, [MaisondeLariviere.terresdemontaigu.fr](http://MaisondeLariviere.terresdemontaigu.fr)



## SPECTACLE

### L'ÉLIXIR D'AMOUR AU PROGRAMME D'OPÉRA SUR ÉCRANS

C'est à la période des moissons, dans une ferme du sud de l'Europe, que se déroule l'intrigue de **L'Élixir d'amour**, de Gaetano Donizetti. Le jeune paysan Nemorino est **fou amoureux** de la belle Adina, qui le dédaigne, lui préférant le sergent Belcore. Inspiré par le mythe médiéval de Tristan et Iseut, lu par Adina, Nemorino se procure un **philtre d'amour** d'un genre spécial. Adina finira, après moult péripéties, par tomber à son tour amoureuse de Nemorino, qui hérite d'une belle fortune... « *L'Élixir d'amour* est l'un des opéras **les plus joyeux et les plus tendres** de tout le répertoire italien », explique Alain Surrans, directeur d'Angers Nantes Opéra. En association avec l'Opéra de Rennes, la pièce, mise en scène de manière très visuelle par David Lescot, sera jouée au **Théâtre Graslin** dans le cadre d'Opéra sur écrans, et retransmise dans plus de 50 communes des régions Pays de la Loire et Bretagne, sur des écrans en plein air, dans des cinémas, des théâtres ou des maisons de quartier et sur les chaînes de télévision locales.

Judi 15 juin 2023 à 20h au Théâtre Graslin, Nantes.  
Plein tarif : 65 €. Retransmission : gratuit.

Retransmissions en Loire-Atlantique : En plein air, place Graslin, Nantes. Sur écran, en intérieur : Nantes (Maison de Quartier La Bottière et Maison des Confluences), Chateaubriant (Micro-Folie), Le Croisic (Salle Jeanne d'Arc), La Chapelle-sur-Erdre (Espace culturel Capellia), Pornic (Le Cinéma), Saint-Herblain (Cinéma Le Lutétia), Sautron (Espace de la Vallée), Saint-Nazaire (Le Théâtre).

En Vendée : Bretignolles-sur-Mer (Cinéma Le Fief), L'Épine (La Salangane), Saint-Gilles-Croix-de-Vie (Cinémarine), Vouvant (Salle des fêtes).

Billetterie et informations sur [Angers-nantes-opera.com](http://Angers-nantes-opera.com)



## EXPOSITION

### "SOUVENIR NOUVEAU", L'ART CONTEMPORAIN « SOUS LE SIGNE DE LA DISPARITÉ »

« Une exposition collective volontairement **sans thématique**, sous le signe de la disparité » : c'est ainsi qu'Anne Bonnin, commissaire de "Souvenir nouveau", au Grand Café de Saint-Nazaire, caractérise cette exposition. Ce « territoire volontiers discordant » rassemble ainsi les œuvres d'une quinzaine d'artistes de **différentes générations et aux esthétiques diverses**, laissant aux visiteurs la liberté de la parcourir, « sans jalons thématiques, munis de leur seule **boussole sensorielle** ». "Souvenir nouveau", car différentes temporalités s'y rencontrent. Liz Magor, Nina Childress et Anne Bourse travaillent sur la mémoire ou le désir qui se fixe sur des détails. Avec ses figures d'automates, Jean-Pierre Allain nous transporte à l'ère d'une avant-garde mythologique et Pierrette Bloch conçoit son art comme une recherche du temps qui prend la forme de mailles tricotées. Quant à la peinture de Samuel Richardot, lumineuse et gaie, éclatante de couleurs, elle éveille des souvenirs d'art et de grand air... Une constellation de **mondes variés**, tour à tour colorés, clairs ou obscurs, entre passé, présent et futur, qui, comme les souvenirs, sont sans durée...

Jusqu'au dimanche 10 septembre, au Grand Café – centre d'art contemporain, Saint-Nazaire.

Visite avec la commissaire Anne Bonnin : dimanche 25 juin à 15h.

Visites du samedi (visite commentée ouverte à tous) : tous les samedis à 16h.

Visites en famille, pour les familles avec des enfants de 5 à 10 ans :

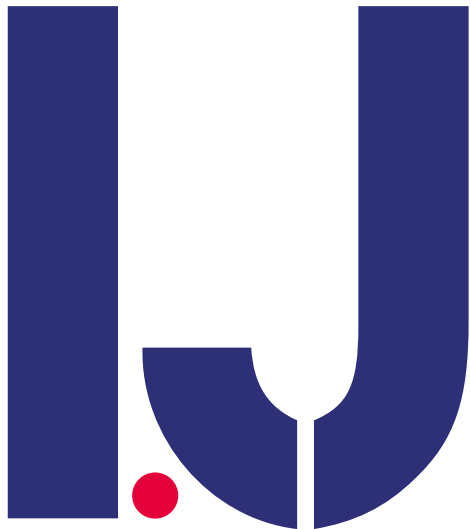
samedis 24 juin et 2 septembre à 11h (sur réservation).

Gratuit. Plus d'infos : [Grandcafe-sainnazaire.fr/expositions/souvenir-nouveau/](http://Grandcafe-sainnazaire.fr/expositions/souvenir-nouveau/)



Petite nageuse de  
Nina Childress.

© Laurent Guizard



INFORMATEUR JUDICIAIRE



le média des affaires en Loire-Atlantique et Vendée

# ABONNEZ-VOUS !

6 MOIS • 26 NUMÉROS : 40 € TTC

1 AN • 52 NUMÉROS : 63 € TTC

VERSION NUMÉRIQUE : 38 € TTC

2 ANS • 104 NUMÉROS : 105 € TTC

site Internet + newsletter  
parution hebdomadaire

Nom ou raison sociale .....

Adresse .....

Téléphone .....

E-mail .....

Nombre d'abonnés souhaité .....



Paiement sécurisé

# LES ANNONCES LÉGALES

44 LOIRE-ATLANTIQUE  
NANTES | SAINT-NAZAIRE

ANNONCES LÉGALES

44

85

En application de la loi n° 55/4 du 4 janvier 1955 concernant les annonces judiciaires et légales, «L'INFORMATEUR JUDICIAIRE», hebdomadaire support papier et en ligne, est habilité :

- à publier les Annonces Légales et Judiciaires sur le département de la Loire-Atlantique, pour l'année 2023, par arrêté préfectoral en date du 27 décembre 2022.
- à publier les annonces légales et judiciaires sur le département de la Vendée, pour l'année 2023, par arrêté préfectoral N° 2022-DCL-BER-1456 du 27 décembre 2022.

E-mail : [annonces-legales@informateurjudiciaire.fr](mailto:annonces-legales@informateurjudiciaire.fr)

Plateforme : <https://annoncelegale.informateurjudiciaire.fr>

Toute reproduction même partielle des avis, annonces et insertions publiées sous cette rubrique, est formellement interdite, sous quelque forme que ce soit, sous peine de poursuites judiciaires.

Selon l'arrêté du 27 décembre 2022 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046848959>) :

Le tarif des annonces judiciaires et légales est fixé à 0,183 euro HT le caractère pour les départements de Loire-Atlantique et Vendée.

Par dérogation aux dispositions de l'article précédent, les annonces mentionnées ci-dessous font l'objet en 2023 d'une tarification forfaitaire, selon les modalités suivantes :

- Le tarif des annonces légales relatives à la constitution de sociétés est établi suivant la forme de la société, comme mentionné dans l'article 3 de l'arrêté.
- Le tarif des annonces légales relatives à l'acte de nomination des liquidateurs des sociétés commerciales est de 149 euros HT pour les départements de Loire-Atlantique et Vendée.
- Le tarif des annonces légales relatives à l'avis de clôture de la liquidation des sociétés commerciales est de 108 euros HT pour les départements de Loire-Atlantique et Vendée ;
- Le tarif des annonces légales relatives aux jugements d'ouverture des procédures collectives régies par les titres II, III et IV du livre VI du code de commerce est de 64 euros HT pour les départements de Loire-Atlantique et Vendée ;
- Le tarif des annonces légales relatives aux jugements de clôture des procédures collectives régies par les titres II, III et IV du livre VI du code de commerce est de 35 euros HT pour les départements de Loire-Atlantique et Vendée ;
- Le tarif des annonces légales relatives au changement de nom patronymique pour motif légitime tel que régi par l'article 61 du code civil est établi comme suit : 56 euros HT pour les départements de Loire-Atlantique et Vendée ;
- L'article 4 de l'arrêté du 19 novembre 2021 susvisé est complété par une phrase ainsi rédigée : « Ils sont réduits de 50 % pour les annonces faites par les personnes dans le cadre du transfert universel du patrimoine professionnel de l'entrepreneur individuel prévues par les articles L. 526-27 et D. 526-30 du code de commerce.

Les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 4 janvier 1955 susvisée et régie par le décret du 28 décembre 2012 susvisé (<https://actulegales.fr/>).

NOUVELLE  
PLATEFORME  
DE SAISIE



[www.annoncelegale.informateurjudiciaire.fr](http://www.annoncelegale.informateurjudiciaire.fr)

## COMMISSAIRES PRISEURS



Commissaires-priseurs judiciaires associés - APE 6910Z  
Nantes - Rennes  
Tél. 02 40 49 97 97 - [www.oep.fr](http://www.oep.fr) - [info@oep.fr](mailto:info@oep.fr)  
SELARL JPK (successeur Antonietti)  
SARL OEP agrément 2002-220



Mercredi 14 juin 2023

**FACTEUR D'ORGUES (44470 Carquefou)**  
Exposition : 9 h / Vente : 10 h / Enlèvement le 22/06

Jeudi 15 juin 2023

**USINAGE POLYSTYRENE - MATERIEL ET STOCKS -  
BUNGALOW (44190 Gétigné)**  
Exposition : 10 h / Vente : 11 h / Enlèvement les 27 et 28/06



Adresses des ventes sur [www.oep.fr](http://www.oep.fr)  
Frais judiciaires 11,9 % HT  
Frais volontaires 13 % à 20,83 % HT

## MARCHÉS PUBLICS



CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE NANTES ST-NAZAIRE (CCI)  
16 quai Ernest Renaud - 44100 Nantes  
SIRET : 13000810500012  
Profil acheteur : [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr)

### AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)

MISE EN LOCATION DU BÂTIMENT DE L'HÔTEL CONSULAIRE  
DE SAINT-NAZAIRE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE  
NANTES ST-NAZAIRE  
N° AMI : 2023 RTPF 4033

#### 1. CONTEXTE

La Chambre de Commerce et d'Industrie Nantes St-Nazaire va quitter ses locaux situés au 35 avenue du Générale de Gaulle à St Nazaire (44600).

Elle souhaite ainsi mettre en location l'immeuble en front de boulevard qui présente une Surface Utile brute locative d'environ 1380 m<sup>2</sup> sur une assiette foncière d'environ 4 000 m<sup>2</sup>

#### 2. OBJET DU PRESENT AVIS

Le présent avis a pour objet d'identifier les prospects qui pourraient être intéressés pour louer tout ou partie du bâtiment mentionné ci-dessus.

Au maximum deux prospect pourraient être amenés à louer simultanément le bâtiment.

#### 3. DESCRIPTION DES ESPACES CONCERNÉS / EMBLEMEMENT

Le bâtiment concerné fonctionne en 4 niveaux.

Au rez de jardin pour environ 328 m<sup>2</sup> :

- Une cuisine aménagée située sous la petite salle de réunion de rez de chaussée, avec un accès direct sur l'extérieur
- Deux espaces tertiaires constitués de 7 bureaux

- Un espace cafétéria
- Une salle de réunion
- Des locaux techniques : Chaufferie, local courrier, locaux techniques et de rangement

- Un sanitaire

#### Au rez de Chaussée pour environ 660 m<sup>2</sup> :

- Un hall avec deux blocs sanitaires associés dont un homme / femmes / PMR
- Une grande salle de réunion de 156 m<sup>2</sup> plus une autre salle attenante de 53 m<sup>2</sup>, séparées par une cloison amovible

- Un premier plateau de bureaux donnant sur le hall
- Un second plateau de 3 bureaux et 3 salles de réunions dont une équipée pour de la visioconférence

En mezzanine pour environ 71 m<sup>2</sup> :

- Un plateau de bureaux
- Un local de stockage

#### Au premier étage pour environ 507 m<sup>2</sup> :

- Un plateau de bureaux avec sanitaires

Les aménagements extérieurs comportent grand jardin privatif et de 50 places de stationnements privatifs.

La propriété est soumise à un droit de passage en regard de l'immeuble contiguë qui donne sur le jardin et dont l'accès se fait par la rue du Croisic

L'assiette foncière permet la réalisation d'environ 1 000 m<sup>2</sup> de surface supplémentaire par la construction d'un immeuble neuf et/ou l'extension de l'existant

#### 4. DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

Sont joints à cet AMI, les documents suivants :

- Plans et tableaux de surfaces de l'hôtel consulaire de Saint-Nazaire.
- Teaser et vidéo qui présentent le site
- Un cadre de réponse sur les engagements du preneur en matière de RSE

#### 5. CARACTÉRISTIQUES ESSENTIELLES DU PROJET D'OCCUPATION

- Nature générale de l'occupation

Il est en priorité recherché un prospect qui œuvre dans le monde de l'enseignement, si possible supérieur. Une activité économique sous la forme d'un usage tertiaire autre qu'enseignement peut toutefois être envisagé.

##### • Activités proscrites

Les activités proscrites dans le cadre de cet AMI sont des activités commerciales (ex : commerce, restauration etc...).

##### • Etat du bien

L'immeuble a été construit en 1955.

Il est en bon état d'entretien et de propreté.

Il est classé Etablissement Recevant du Public de 5<sup>ème</sup> catégorie type L et W

Il est raccordé au réseau numérique F.O. (Fibre Gigalys)

##### • Charges

A date les charges sont les suivantes, en €HT/an :

o Consommations chauffage, eau et électricité : 25 929 €HT en 2022

o Entretien courant du bâtiment y compris contrôles réglementaires induits par sa qualité d'ERP (Hors Petits travaux d'amélioration et d'aménagement) : 32 245 €HT/an en 2022

o Entretien des aménagements extérieurs : 5 031.5 €HT/an en 2022

o La taxe foncière qui sera refacturée au preneur est de 24 964,44€/an en 2022.

##### • Prise d'effet du bail

Le bâtiment sera disponible à la location au 1<sup>er</sup> décembre 2023

##### • Loyer envisagé

Le loyer envisagé est à hauteur de 150 €HT/m<sup>2</sup>/an. Il sera révisé suivant l'ILAT

Les stationnements sont envisagés à hauteur de 600 €HT/an/U, révisés suivant l'ILAT

##### • Terrasse extérieure

Terrasse d'environ 60 m<sup>2</sup> donnant sur le jardin et la grande salle de réunion du rez de chaussée

##### • Travaux d'aménagements

Tous les travaux d'aménagement du bâtiment souhaités par le preneur seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la CCI. Le montant de ces travaux et des études y afférant, y compris le management du projet, sera refacturé à l'euro près au preneur, éventuellement par application d'un surloyer, sur une durée maximum de 24 mois.

#### 6. MODALITÉS DE MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Toute manifestation d'intérêt devra être déposée sur la plateforme de dématérialisation PLACE (<https://www.marches-publics.gouv.fr>) avant le 4 septembre 2023 - 12h.

Les manifestations d'intérêt devront obligatoirement comprendre les éléments suivants, rédigés en français :

- Une présentation de l'opérateur intéressé avec ses coordonnées et la description de la structure qui sera titulaire du bail, notamment de sa structure financière, incluant tout élément permettant de justifier de sa solidité financière (bilan, compte de résultats des 3 dernières années)

- Une description du modèle économique de l'activité, soit le business plan complet du projet, incluant l'approche du marché, le financement des investissements

- Une note d'intention détaillée des activités proposées dans le bâtiment incluant l'identification de la surface locative souhaitée

- Une proposition des conditions locatives, notamment en termes de type de bail, de durée, d'éventuels affermissement ou franchise, de dépôt de garantie et de montant de loyer.

- Un extrait K-bis de la société ou tout autre document équivalent de moins de trois mois ;

- La dernière attestation d'assurance responsabilité civile et professionnelle en cours de validité ;

- Les dernières attestations de régularité fiscale et URSSAF

- La grille RSE dûment complétée

- Tout élément complémentaire, tant technique qu'économique, que l'opérateur intéressé juge pertinent pour éclairer sa manifestation d'intérêt

Tout dossier reçu au-delà de la période indiquée ci-dessus ou transmis en version papier ne sera pas étudié.

Si, pour une raison justifiée qu'il appartiendra à la CCI d'apprécier, un candidat n'est pas en mesure de fournir l'une des pièces ou justifications susmentionnées, il est admis à fournir tout autre document équivalent qui est susceptible de permettre l'appréciation de sa proposition.

En cas de pièces manquantes, la CCI se réserve la possibilité de demander de régulariser le dossier à l'égard du ou de tous les candidats dont le dossier serait incomplet et dans un délai identique pour tous. **7. VISITE DE SITE** Une visite du bâtiment est vivement conseillée mais n'est pas obligatoire, la CCI n'assurant aucune responsabilité dans le cas où le candidat décidait de ne pas effectuer de visite du bâtiment.

Pour ce faire, le candidat devra se manifester par courriel à l'adresse suivante : [ghislaine.mahé@44.cci.fr](mailto:ghislaine.mahé@44.cci.fr).

L'AMI ne prévoit pas de dates de visites. Elles seront organisées à réception des demandes par les candidats.

#### 8. MODIFICATION DE L'AMI

La CCI se réserve le droit d'apporter au plus tard le 31 août 2023, les modifications de détails de l'AMI.

Toutefois, ces modifications ne pourront pas porter sur les éléments substantiels de l'AMI. En cas de modification substantielle, un délai supplémentaire de remise des offres sera accordé aux sociétés.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

#### 9. DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Les renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus en déposant vos questions sur notre plate-forme de dématérialisation de nos marchés : [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr) jusqu'au 29 août 2023. Toute demande déposée après cette date limite n'obtiendra pas de réponse de la part de la CCI. Les réponses apportées par la CCI pourront être communiquées jusqu'au 31 août 2023.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier, ajouté des éléments de réponse apportés par la CCI, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

#### 10. DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE

Chaque proposition reçue dans le cadre du présent appel à manifestation d'intérêt sera analysée au vu des critères suivants :

- Pertinence de l'activité envisagée : 25%
- Solidité économique de l'opérateur et fiabilité du business plan : 25%
- Offre financière (montant du loyer, avec éventuellement part fixe/ part variable) et conditions du bail (notamment durée, affermissement, franchise, surloyer) : 20%
- Qualité du projet technique et des aménagements intérieurs proposés : 15%
- Qualité des réponses apportées par le candidat sur la grille RSE : 15%

Tout document absent ou non conforme entraînera le rejet de l'offre sous réserve de l'éventuelle procédure de régularisation mentionnée au point 6.

La CCI se réserve le droit de négocier avec les 2 meilleures offres ou de retenir le lauréat sans négociation.

La décision finale appartient à la CCI.

Toutefois, la CCI se donne la possibilité de ne pas donner suite à cet AMI.

L23IJ10312

## AVIS ADMINISTRATIFS



### APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Nantes Saint-Nazaire Port lance un appel à manifestation d'intérêt afin de sélectionner un opérateur économique en vue d'une implantation sur une parcelle du domaine public portuaire situé sur le terminal multi vrac de Montoir-de-Bretagne, liée au stockage et à la transformation de produits vrac industriels.

Les opérateurs intéressés pourront retirer le règlement de consultation de l'AMI auprès des services de Nantes Saint-Nazaire Port en effectuant leur demande par mail : [g.seyer@nantes.port.fr](mailto:g.seyer@nantes.port.fr) - [a.hamon@nantes.port.fr](mailto:a.hamon@nantes.port.fr)

Les dossiers de candidatures sont à adresser par courrier électronique au plus tard le 24/07/2023 à 12h aux adresses suivantes : [g.seyer@nantes.port.fr](mailto:g.seyer@nantes.port.fr) - [a.hamon@nantes.port.fr](mailto:a.hamon@nantes.port.fr)

L23IJ09407





**ASC GROUP**

SARL au capital de 92 000 €  
Siège social : 42 rue de la Noë Cottée  
44230 SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE

Par acte SSP du 31/05/2023, il a été constitué la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **ASC GROUP**  
Forme sociale : SARL  
Capital : 92 000 €

Siège social : 42 rue de la Noë Cottée, 44230 SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE  
Objet : L'activité de gestion de toutes participations dans des sociétés, et la fourniture de toutes prestations de services n'entrant pas dans le cadre d'une activité réglementée.

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nantes.

Gérant : Monsieur Cyril GAUTHIER, demeurant 7 rue des Rosiers, 44115 HAUTE GOULAIN. Pour avis

L23IJ09847



**one ace**  
AUDIT CONSEIL EXPERTISE

3 impasse des Tourmalines  
44300 NANTES

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SCI  
Dénomination : PATRIMONIO INVEST  
Siège social : 98 rue Henri Gautier  
44220 COUERON

Objet : l'acquisition, directement ou indirectement, de terrains et/ou immeubles, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement desdits terrains et immeubles et de tous autres immeubles bâtis ou non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ; la construction, la transformation et l'aménagement de tous immeubles sur les terrains acquis par la société ; l'acquisition, la détention et la jouissance de tous biens mobiliers destinés à garnir ces immeubles ; la prise à bail, la location active et passive, la sous-location de tous immeubles et droits immobiliers ; l'emprunt de toutes sommes nécessaires à la réalisation de l'objet ci-dessus, avec ou sans garantie hypothécaire ; l'acquisition, la détention de tous titres de sociétés, valeurs mobilières et plus généralement tous instruments et placements financiers ; éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

Durée : 99 ans  
Capital : 1 000 € constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance pour une durée illimitée : Monsieur Jason MOSNY demeurant 3 impasse des Landes 44860 PONT-SAINT-MARTIN et Monsieur Bryan TURPIN demeurant 3 ter rue des Irollans 44360 CORDEMAIS

Clauses cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, partenaire de PACS d'associés, ascendants et descendants du cédant. Agrément des associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales  
Immatriculation au RCS de NANTES.

Pour avis

L23IJ09968

**ANNONCES LÉGALES**

TÉL : 02 40 47 00 28

annonces-legales@informatricejudiciaire.fr

**In Extenso**

Experts-Comptables

**PORNIC**

2 Rue du Traité d'Amsterdam  
44213 PORNIC

**AVIS DE CONSTITUTION**

Avis est donné de la constitution, le 02/06/2023, de la Société par Actions Simplifiée « LE PANIER D'CRABE »  
Siège : 54 Grande Rue 44770 PREFAILLES

Objet : Vente au détail de poissons, de coquillages, de crustacés et de produits d'épicerie fine, sur place ou à emporter, avec ou sans préparation

Durée : 99 ans

Capital : 1 500 €

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions

Agrément : Toute cession d'action, y compris entre associés, est soumise à l'agrément préalable d'une décision collective des associés statuant à la majorité en nombre des associés représentant au moins les deux tiers du capital et des droits de vote de la Société

Président : Monsieur Olivier BAYLE demeurant 31 boulevard Gambetta 35400 SAINT MALO.

Directeurs généraux : Monsieur Antonio CHARPENTIER, demeurant 12 place du Marché 44770 PREFAILLES, et Monsieur Sylvain DELAUNAY, demeurant 11 rue de la Croix Caillaud 44770 PREFAILLES.

Mention sera faite au RCS de SAINT NAZAIRE  
Pour avis  
Le Président

L23IJ09974



**AVIS DE CONSTITUTION**

Avis est donné de la constitution par acte SSP en date du 02/06/2023 de la SARL L'ARTISAN COIFFEUR au capital de 1 000 €. Siège : 1 bis, ZA la maison Bertin, 44680 SAINT-HILAIRE-DE CHALEONS. Objet : L'exploitation d'un salon de coiffure mixte, le rasage et la taille de la barbe, l'achat et la vente de produits se rattachant à la coiffure et à l'entretien du cheveu ainsi que d'accessoires de coiffure, etc... Durée : 99 ans. Gérante : MME Clémence BLUTEAU demeurant 22bis, rue des Blottières 44320 SAINT-PERE-EN-RETZ. Immatriculation au RCS de ST-NAZAIRE.

Pour avis, la gérance  
L23IJ09978



**AVIS DE CONSTITUTION**

Avis est donné de la constitution par acte SSP en date du 30/05/2023 de la SCI IMMOLIFE au capital de 1 000€. Siège : 2, rue Marin Marie 44210 PORNIC. Objet : L'acquisition, l'administration, la gestion, la construction en vue de la location, la location d'immeubles, à usage commercial, professionnel ou d'habitation et de tous biens immobiliers et éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-

dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société. L'acquisition, la prise de participation, la gestion et la cession de tous titres, valeurs mobilières (SCPI...), participations financières, dans toutes affaires, entreprises, sociétés commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, ainsi que l'exercice de tous les droits attachés à ces participations et valeurs mobilières. Durée : 99 ans. Gérants : Mme Aurélie DHELLEMMES et M Cyril LECLERC demeurant ensemble 29b La Bertauderie 44210 PORNIC. Clause d'agrément : Toute cession de parts entre associés ou à des conjoints, ascendants, descendants d'un associé, ou aux tiers, est soumise à la procédure de l'agrément préalable de l'AGE statuant à la majorité des 2/3 des parts sociales. Immatriculation au RCS de ST-NAZAIRE.

Pour avis, la gérance  
L23IJ09979

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte SSP en date à La Baule du 26/05/2023, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société à responsabilité limitée.

DENOMINATION : **KEROSHOP.**

CAPITAL : 2.000 euros.

Siège social : Passage du Royal, avenue Marie Louise 44500 La Baule- Escoublac.

DUREE : 99 ans à compter de l'immatriculation.

OBJET : l'acquisition, la gestion, l'exploitation de fonds de commerce de supérette, alimentation générale.

GERANTS :

- Monsieur AGADIR Karim, 3 rue des iris 44410 La Chapelle des Marais

- Monsieur MAHLAL Nacer 6, allée d'Arz, appartement 113, 92160 Antony

Immatriculation : RCS de Saint Nazaire.  
L23IJ09986

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte sous seing privé en date du 2 juin 2023, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par actions simplifiée.

DENOMINATION : **ARISTIDE CONSTRUCTION.**

CAPITAL : 4.000 euros.

SIÈGE : 14 rue Ernest Meissonnier - 44100 NANTES.

OBJET : Travaux de maçonnerie, de gros-œuvre et d'enduit.

DUREE : 99 années.

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE :

Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT :

Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote ; les actions du cédant étant prises en compte pour le calcul de cette majorité.

PRESIDENT :

Monsieur ECE Muhammet demeurant 14 rue Ernest Meissonnier - 44100 NANTES, a été nommé pour une durée illimitée.

IMMATRICULATION : au RCS de Nantes.

Pour avis  
L23IJ10001

PORT

Objet social : Transport routier léger de marchandises avec véhicules de moins de 3,5 tonnes, Messagerie et fret express de marchandises

Siège social : 37A rue Jean marie Brulé, 44800 SAINT HERBLAIN

Capital : 4 500 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NANTES

Gérance : M. BERREBIHA Akkacha, demeurant 37A rue Jean Marie Brulé, 44800 SAINT HERBLAIN

Pour avis  
Le Gérant  
L23IJ10004

**AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant acte reçu par Me Pierre GOBIN, Notaire à BASSE-GOULAIN (44115), 2-4 Imp. Paul Edouard Lynch, le 26 mai 2023 a été constituée une société par actions simplifiée unipersonnelle ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **L'IDBOX.**

Objet social : acquisitions de biens immobiliers, opérations de marchands de biens.

Siège social : VERTOU (44120), 2 avenue du Pousse Vert.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation.

Capital social : DEUX MILLE EUROS (2'700,00 EUR).

Président : Monsieur Alban KABALIN, demeurant à REZE (44400), 1 rue du Piniér.

Clause d'agrément : en cas de pluralité d'associés, toutes les cessions sont soumises à agrément sauf celles intervenant entre associés.

Immatriculation : RCS de NANTES

Pour avis, le notaire  
L23IJ10010



**EPURE METAL**  
Société par actions simplifiée  
au capital de 2 000 euros  
Siège social : 106 La Durantaie,  
44390 SAFFRE

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAFFRE du 30 mai 2023, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée  
Dénomination : EPURE METAL  
Siège : 106 La Durantaie, 44390 SAFFRE

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 2 000 euros  
Objet : Toutes activités de création, études techniques, installation et maintenance en métallerie, chaudronnerie

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : GUERLAIS Franck, demeurant 106 La Durantaie, 44390 SAFFRE

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NANTES.

POUR AVIS  
Le Président  
L23IJ10037

**SERVICE ABONNEMENT**

TÉL : 02 40 47 00 28

abonnement@informatricejudiciaire.fr



## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 02/06/2023 à PORNIC, est constituée la société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : **CANAL 2**  
FORME : Société civile immobilière  
CAPITAL : 1 000 euros  
APPORTS EN NUMÉRAIRE : 1 000 euros

SIEGE : 7 rue du Château 44210 PORNIC

OBJET : - La propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement des immeubles bâtis ou non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ;

- L'acquisition et la gestion de tous droits immobiliers démembrés ou en pleine propriété ;

- L'emprunt de toutes sommes nécessaires à la réalisation de l'objet ci-dessus avec ou sans garantie hypothécaire ;

- La construction et la rénovation d'immeubles ;

- La location ou sous location active ou passive de tous immeubles et droits immobiliers et l'aliénation de ceux devenus inutiles à la société ;

- Et généralement toutes opérations quelconques se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, ne modifiant pas le caractère civil de la société, notamment la fourniture à titre accessoire de garanties aux associés.

DURÉE : 99 années  
GERANTS :

Monsieur Christian BUTON  
Demeurant Villa Calypso, Chemin de Calypso, 44210 PORNIC

Monsieur Patrick BUTON  
Demeurant 22 La Chalopinière, 44210 PORNIC

Sont nommés pour une durée indéterminée.

CESSION DE PARTS ET AGREMENT : Agrément requis dans tous les cas par décision collective extraordinaire des associés.

IMMATRICULATION : au RCS de SAINT NAZAIRE  
Pour avis

L23IJ10038

**GUEGUEN**  
AVOCATS

## SPFPL RENAUD BEAUGENDRE

Société de participations financières de profession libérale de médecins par actions simplifiée au capital de 5 000 euros  
Siège social : Parc du Bois Cesbron Bâtiment A - 1 rue Clément Ader - 44700 ORVAULT

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 4 juin 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société de participations financières de profession libérale de médecins par actions simplifiée

Dénomination sociale : **SPFPL RENAUD BEAUGENDRE**

Capital social : 5 000 euros

Siège social : Parc du Bois Cesbron Bâtiment A - 1 rue Clément Ader - 44700 ORVAULT

Objet social :

- La souscription, l'acquisition, la détermination, la gestion et la cession de parts ou d'actions de Sociétés d'Exercice Libéral ayant pour objet l'exercice de la profession libérale de médecin ainsi que la participation à tout groupement de droit étranger ayant pour objet l'exercice de ladite profession ;

- La souscription, l'acquisition, la détermination, la gestion et la cession de toutes

participations financières de toute société à objet immobilier permettant l'exercice de la profession libérale de médecin et de toute société d'exercice libéral de médecin ;

- Toute autre activité sous réserve d'être destinée exclusivement aux sociétés ou aux groupements dont elle détient des participations, notamment les prestations d'assistance dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en la matière ;

- Et plus généralement, toutes opérations pouvant se rattacher directement à l'objet social et destinées aux sociétés et aux groupements dans lesquels elle détient des participations et toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement à son objet social ou susceptible d'en favoriser l'extension ou le développement.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Gérance : Monsieur Renaud BEAUGENDRE, demeurant 25 rue de Carcouët - 44000 NANTES.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NANTES.

Pour avis

La Gérance

L23IJ10039

**GUEGUEN**  
AVOCATS

## SPFPL STEPHANE GALLET

Société de participations financières de profession libérale de médecins par actions simplifiée au capital de 5 000 euros  
Siège social : Parc du Bois Cesbron Bâtiment A - 1 rue Clément Ader - 44700 ORVAULT

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 4 juin 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société de participations financières de profession libérale de médecins par actions simplifiée

Dénomination sociale : **SPFPL STEPHANE GALLET**

Capital social : 5 000 euros

Siège social : Parc du Bois Cesbron Bâtiment A - 1 rue Clément Ader - 44700 ORVAULT

Objet social :

-La souscription, l'acquisition, la détermination, la gestion et la cession de parts ou d'actions de Sociétés d'Exercice Libéral ayant pour objet l'exercice de la profession libérale de médecin ainsi que la participation à tout groupement de droit étranger ayant pour objet l'exercice de ladite profession ;

-La souscription, l'acquisition, la détermination, la gestion et la cession de toutes participations financières de toute société à objet immobilier permettant l'exercice de la profession libérale de médecin et de toute société d'exercice libéral de médecin ;

-Toute autre activité sous réserve d'être destinée exclusivement aux sociétés ou aux groupements dont elle détient des participations, notamment les prestations d'assistance dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en la matière ;

-Et plus généralement, toutes opérations pouvant se rattacher directement à l'objet social et destinées aux sociétés et aux groupements dans lesquels elle détient des participations et toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement à son objet social ou susceptible d'en favoriser l'extension ou le développement.

Durée de la Société : 99 ans à comp-

ter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Gérance : Monsieur Stéphane GALLET, demeurant 2 place Jean V - 44000 NANTES.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NANTES.

Pour avis

La Gérance

L23IJ10040

**GUEGUEN**  
AVOCATS

## SPFPL YOLANDE VILLIERE

Société de participations financières de profession libérale de médecins par actions simplifiée au capital de 5 000 euros

Siège social : Parc du Bois Cesbron Bâtiment A - 1 rue Clément Ader - 44700 ORVAULT

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 4 juin 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société de participations financières de profession libérale de médecins par actions simplifiée

Dénomination sociale : **SPFPL YOLANDE VILLIERE**

Capital social : 5 000 euros

Siège social : Parc du Bois Cesbron Bâtiment A - 1 rue Clément Ader - 44700 ORVAULT

Objet social :

- La souscription, l'acquisition, la détermination, la gestion et la cession de parts ou d'actions de Sociétés d'Exercice Libéral ayant pour objet l'exercice de la profession libérale de médecin ainsi que la participation à tout groupement de droit étranger ayant pour objet l'exercice de ladite profession ;

- La souscription, l'acquisition, la détermination, la gestion et la cession de toutes participations financières de toute société à objet immobilier permettant l'exercice de la profession libérale de médecin et de toute société d'exercice libéral de médecin ;

- Toute autre activité sous réserve d'être destinée exclusivement aux sociétés ou aux groupements dont elle détient des participations, notamment les prestations d'assistance dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en la matière ;

- Et plus généralement, toutes opérations pouvant se rattacher directement à l'objet social et destinées aux sociétés et aux groupements dans lesquels elle détient des participations et toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement à son objet social ou susceptible d'en favoriser l'extension ou le développement.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Gérance : Madame Yolande VILLIERE, demeurant 11 route de Chatillon - Les Quatre Vents - 44700 ORVAULT.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NANTES.

Pour avis

La Gérance

L23IJ10042

Restez maître  
de l'information :  
**ABONNEZ-VOUS !**  
1 an : 63 €

# In Extenso

Experts-Comptables

**ANCENIS**

540 Bd du Dr Moutel  
CS 90144 - 44154

ANCENIS SAINT GÉREON Cedex

**MILON**

Société de Participations Financières de Profession Libérale de Vétérinaire  
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle  
au capital de 1 000,00 Euros  
Siège social : 100 La Filière Saint Herblon  
44150 VAIR SUR LOIRE  
RCS NANTES

## AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la société MILON, Société de Participations Financières de Profession Libérale de Vétérinaire constituée sous forme de SASU au capital de 1 000 €. Siège : 100 La Filière - Saint Herblon - 44150 VAIR SUR LOIRE. Objet : La prise de participation dans des sociétés d'exercice libéral ayant pour objet l'exercice de la profession de vétérinaire. La gestion de ces participations. Toutes prestations de services non réglementés touchant à cet objet de façon connexe ou complémentaire et destinées exclusivement aux entreprises libérales dans lesquelles la société aura pris une participation. Toutes opérations de quelque nature que ce soit, juridique, économique ou financière se rattachant à l'objet sus-indiqué, de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la société, son extension ou son développement. Présidente : Mme Jeanne MILON demeurant à VAIR SUR LOIRE (44150) - Saint Herblon - 100 La Filière. Durée : 99 ans. RCS de NANTES. Pour avis, la Présidente.

L23IJ10055



## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAINT-MARIE du 1<sup>er</sup> juin 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

- Forme : Société par Actions Simplifiée

- Dénomination : **ROBIN IMMO**

- Siège : L'Espérance - 44460 AVES-SAC

- Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

- Capital : 1 000 €

- Objet : Toutes opérations de construction et de promotion immobilière ainsi que l'exercice de l'activité de marchand de biens ; la gestion et l'administration de tous biens meubles et immeubles

- Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

- Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix, mais chaque associé ne peut disposer de plus de 1 voix, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède.

- Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont

soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

- Président : la Société HOLDING ROBIN, Société à Responsabilité Limitée à associé unique au capital de 1 000 €, ayant son siège social Le Moulin de Treignac - 44460

AVESSAC, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro

919 046 508 RCS SAINT-NAZAIRE.

- Immatriculation : RCS SAINT-NAZAIRE.

Pour avis, le Président

L23IJ10075



**SCP CALVAR & ASSOCIÉS**  
Avocats  
45 rue La Tour d'Auvergne  
44200 NANTES

Aux termes d'un ASSP en date du 26/05/2023, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :  
Dénomination sociale : NOGEA  
Objet social : - L'acquisition et l'exploitation par tous moyens de tous fonds de commerce ou d'activités de restauration, pizzeria, brasserie à consommer sur place, à emporter ou en livraison, - La souscription, l'acquisition et la gestion de tous titres de participations dans des sociétés exerçant une des activités ci-dessus, l'administration, le contrôle et la gestion de ces prises de participation  
Siège social : 10 bis rue du Fresne, 44620 LA MONTAGNE  
Capital : 1 000 €  
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NANTES  
Gérance : M. FAGAULT Arnaud, demeurant 19 bis rue de la Rigaudière, 44640 SAINT JEAN DE BOISEAU  
Pour avis  
Julien VIVES  
L23IJ10080

**DEV EVENT**  
Société par actions simplifiée  
au capital de 1 000 euros  
Siège social : 3 rue des Muffiers  
44880 SAUTRON

**CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAUTRON du 1<sup>er</sup> juin 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :  
Forme : Société par actions simplifiée  
Dénomination : **DEV EVENT**  
Siège : 3 rue des Muffiers, 44880 SAUTRON  
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés  
Capital : 1 000 euros  
Objet : L'organisation et l'animation de tous types de manifestations événementielles, club d'affaires, salons, manifestations.  
Le conseil et la formation aux entreprises  
Président :  
La société SC DEVCOM, SARL au capital de 5 000 euros, dont le siège social est 3 rue des Muffiers 44880 SAUTRON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 804 792 745, représentée par Monsieur Stéphane COURGEON, Gérant.  
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NANTES.  
**POUR AVIS**  
Le Président  
L23IJ10082



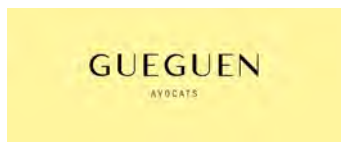
**SPFPL AGNES FONDIMARE**

Société de participations financières de profession libérale de médecins par actions simplifiée  
au capital de 5 000 euros  
Siège social : Parc du Bois Cesbron Bâtiment A - 1 rue Clément Ader 44700 ORVAULT  
**AVIS DE CONSTITUTION**  
Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 5 juin 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :  
Forme sociale : Société de participations financières de profession libérale de médecins par actions simplifiée  
Dénomination sociale : **SPFPL AGNES FONDIMARE**  
Capital social : 5 000 euros

Siège social : Parc du Bois Cesbron Bâtiment A - 1 rue Clément Ader - 44700 ORVAULT

Objet social :  
- La souscription, l'acquisition, la détermination, la gestion et la cession de parts ou d'actions de Sociétés d'Exercice Libéral ayant pour objet l'exercice de la profession libérale de médecin ainsi que la participation à tout groupement de droit étranger ayant pour objet l'exercice de ladite profession ;  
- La souscription, l'acquisition, la détermination, la gestion et la cession de toutes participations financières de toute société à objet immobilier permettant l'exercice de la profession libérale de médecin et de toute société d'exercice libéral de médecin ;  
- Toute autre activité sous réserve d'être destinée exclusivement aux sociétés ou aux groupements dont elle détient des participations, notamment les prestations d'assistance dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en la matière ;  
- Et plus généralement, toutes opérations pouvant se rattacher directement à l'objet social et destinées aux sociétés et aux groupements dans lesquels elle détient des participations et toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement à son objet social ou susceptible d'en favoriser l'extension ou le développement.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés  
Gérance : Madame Agnès FONDIMARE, demeurant 115 boulevard Saint Aignan - 44100 NANTES.  
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NANTES.  
Pour avis  
La Gérance  
L23IJ10087



**SPFPL ELODIE MURAZ**

Société de participations financières de profession libérale de médecins par actions simplifiée  
au capital de 5 000 euros  
Siège social : Parc du Bois Cesbron Bâtiment A - 1 rue Clément Ader 44700 ORVAULT

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 5 juin 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :  
Forme sociale : Société de participations financières de profession libérale de médecins par actions simplifiée  
Dénomination sociale : **SPFPL ELODIE MURAZ**  
Capital social : 5 000 euros  
Siège social : Parc du Bois Cesbron Bâtiment A - 1 rue Clément Ader - 44700 ORVAULT  
Objet social :  
- La souscription, l'acquisition, la détermination, la gestion et la cession de parts ou d'actions de Sociétés d'Exercice Libéral ayant pour objet l'exercice de la profession libérale de médecin ainsi que la participation à tout groupement de droit étranger ayant pour objet l'exercice de ladite profession ;  
- La souscription, l'acquisition, la détermination, la gestion et la cession de toutes participations financières de toute société à objet immobilier permettant l'exercice de la profession libérale de médecin et de toute société d'exercice libéral de médecin ;  
- Toute autre activité sous réserve d'être destinée exclusivement aux sociétés ou aux groupements dont elle détient des participations, notamment les prestations d'assistance dans le respect des

dispositions législatives et réglementaires en la matière ;

- Et plus généralement, toutes opérations pouvant se rattacher directement à l'objet social et destinées aux sociétés et aux groupements dans lesquels elle détient des participations et toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement à son objet social ou susceptible d'en favoriser l'extension ou le développement.  
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés  
Gérance : Madame Elodie MURAZ, demeurant 27 bis avenue de Lusancay - 44100 NANTES.  
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NANTES.  
Pour avis  
La Gérance  
L23IJ10103



**DECABRE**

Société à Responsabilité Limitée au capital de 10.000 euros  
Siège social : 1, rue du Président Kennedy Zone Horizon 44110 CHATEAUBRIANT

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous signature électronique privée, conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil, le 2 juin 2023 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :  
Forme sociale : Société à responsabilité limitée pluripersonnelle (SARL).  
Dénomination sociale : DECABRE.  
Siège social : 1, rue du Président Kennedy - Zone Horizon -44110 CHATEAUBRIANT.  
Objet social : Vente au détail, à titre principal, et consommation sur place, à titre accessoire, de vins, bières et spiritueux, et plus généralement toutes boissons alcooliques, alcoolisées dans la limite autorisée par la licence attachée au fonds ainsi que des boissons sans alcool ; La vente sur place, à distance et à emporter de spiritueux, cave à vins, cave à bière, épicerie fine, fromages et produits laitiers, ainsi que tous produits s'y rattachant ; Restauration traditionnelle et/ou rapide, sur place et/ou à emporter.  
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.  
Capital social : 10 000 euros.  
Gérance : Monsieur Damien BRETON-NIER demeurant 27 rue du Carrousel 44110 ERBRAY Monsieur Ludovic CARLIER, demeurant 16, La Serfinalis 44590 ST VINCENT DES LANDES.  
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NANTES.  
Pour avis, la gérance  
L23IJ10105



**SELARL François BAZIN et Pierre AUDOUIN**  
Notaires associés  
40 rue du Vignoble  
SAINT JULIEN DE CONCELLES

**AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant acte reçu par Maître François BAZIN, notaire associé membre de la

Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée 'François BAZIN et Pierre AUDOUIN, Notaires Associés' titulaire d'un office notarial dont le siège est à SAINT JULIEN DE CONCELLES (Loire-Atlantique), 40, Rue du Vignoble, le 31/05/2023, a été constituée la société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :  
Dénomination : SCI IMMORICLET  
Forme : SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE.

Capital Social : MILLE EUROS (1.000,00 €).  
Siège Social : 20, route du Bois Vert, 44450 SAINT JULIEN DE CONCELLES.  
Objet Social : l'acquisition, la gestion et, plus généralement, l'exploitation par location ou autrement, à l'exception de la location en meublé, de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés,  
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.  
Gérance : Monsieur Benoit MORICLET demeurant à SAINT JULIEN DE CONCELLES (44450) 20 route du Bois vert  
Cession de parts sociales - agrément : Les parts sont librement cessibles ou transférables entre associés ; toutes les autres mutations entre vifs, à titre gratuit ou onéreux, de parts sociales sont soumises à l'agrément. L'agrément est de la compétence de la collectivité des associés se prononçant par décision extraordinaire de l'assemblée générale.  
La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NANTES.  
Pour avis, Me François BAZIN  
L23IJ10106



Aux termes d'un acte numérique en date du 5 juin 2023, il a été constituée une société par actions simplifiée dont les caractéristiques sont les suivantes :

- dénomination sociale : **AUX 3 CORBEAUX.**
- siège social : 3, rue de la Galotière - 44400 REZE.
- capital social : 2 000 €.
- objet social : en France et dans tous pays : toutes activités de bar, salon de thé, petite restauration sur place et à emporter, crêperie, organisation événementiels et plus généralement toutes activités de restauration ; et plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement audit objet ou pouvant en faciliter l'expansion ou le développement.
- durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTES (44).
- transmission des actions : toute cession, apport, échange ou donation d'actions, est soumise à l'agrément préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés statuant à la majorité d'au moins les 2/3 des actions composant le capital social.

- participation aux assemblées générales et exercice du droit de vote : tout associé a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Chaque action donne droit à une voix, le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elle représente.

- présidente : la société PMH, société à responsabilité limitée au capital de 449 200 euros, dont le siège social est sis 3, rue de la Galotière - 44400 REZE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTES sous le numéro 919 742 692, a été nommée présidente pour une durée indéterminée.  
L23IJ10111

**SERVICE ANNONCES LÉGALES**  
TÉL. : 02 40 47 00 28  
annonces-legales@informatateurjudiciaire.fr







## REFLEX'HYDRAU

SASU au capital de 15 000 €  
Siège social : 54 rue Robert Schuman  
44800 SAINT HERBLAIN  
RCS de NANTES n°838 252 096

En date du 03/04/2023, l'associé unique a décidé le transfert du siège social au 12 Impasse du Bourrelleur, 44800 SAINT HERBLAIN à compter du 03/04/2023.

Pour avis  
Le Président

L23IJ09145

TAXI CG 44  
SAS au capital de 1.000 €uros  
Siège Social : 19 rue de la Thuillière  
44118 La Chevrolière  
899 217 889 R.C.S. NANTES

## MODIFICATIONS

Suivant décisions de l'associé unique en date du 1er avril 2023, il a été, à même date, décidé la transformation de la SAS en SARL sans création d'une personnalité morale nouvelle.

La dénomination, l'objet, le siège, la durée, le capital social et les dates d'exercice social de la société demeurent inchangés.

Sous forme de SAS, la société était dirigée par Monsieur Christophe GAUBERT, Président demeurant à La Chevrolière (44118) 19 rue de la Thuillière

Sous forme de SARL, la société est dirigée par Monsieur Christophe GAUBERT, Gérant, demeurant en la même adresse pour une durée égale à celle de la société.

Les statuts régissant ainsi la société ont été modifiés en conséquence.

Pour avis

L23IJ09187

MMS Groupe  
Société par actions simplifiée au capital de 814.360 € porté à 928.120 €  
Siège social : 10 rue Voltaire, 44000 Nantes  
831 357 165 RCS Nantes  
(ci-après la «Société»)

## AVIS

Des délibérations de l'Assemblée Générale Mixte en date du 12 mai 2023 et des décisions du Président en date du 15 mai 2023, il résulte que le capital social a été augmenté d'un montant de 113.760 €, et porté de 814.360 € à 928.120 €.

L23IJ09243



### Me Geoffroy DE L'ESTOURBEILLON

Notaire associé de la société par actions simplifiée «NOT'ATLANTIQUE NOTAIRES ASSOCIES» dont le siège social est à LA ROCHELLE (Charente-Maritime), 133 boulevard André Sautel, titulaire d'un office notarial à SAINT NAZAIRE (Loire Atlantique) 50, avenue du Général de Gaulle

## FLEUR DE SEL L'ENCLOS

Forme : SCI  
Capital social : 202.000,00 €  
Ancien siège social : 6 Rue Pinaigrier 37000 TOURS  
RCS de TOURS n° 479 961 906 00019  
Nouveau siège social :  
17 Impasse Louise Michel  
à SAINT-NAZAIRE  
RCS Saint Nazaire

## TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL ET NOMINATION D'UN CO-GERANT

Objet : la propriété, l'administration et

la gestion de tous immeubles ou droits immobiliers bâtis ou non bâtis et exceptionnellement l'aliénation de ceux de ses immeubles devenus inutiles à la Société au moyen de vente, échange ou apport en Société.

Durée : 99 ans

Aux termes de l'assemblée générale en date du 22 avril 2022, les associés ont décidé à compter du 22 avril 2023, de transférer le siège social à 17 Impasse Louise Michel à SAINT-NAZAIRE.

Radiation du RCS de TOURS et immatriculation au RCS de SAINT-NAZAIRE

Aux termes de l'assemblée générale en date du 22 avril 2022, les associés ont nommé M. Antoine Pierre Etienne SAUNIER né à CLAMART (92140) le 11 juillet 1974, et Mme Emmanuelle Monique Jeanne Marie BONNAUD, son épouse, née à SAINT NAZAIRE (44600) le 17 avril 1977, demeurant ensemble au nouveau siège social, en qualités de co-gérants avec effet au 22 avril 2022.

La modification des statuts sera faite en conséquence au RCS de SAINT-NAZAIRE.

Pour avis, Le Notaire

L23IJ09671

## In Extenso

Experts-Comptables

### GUÉRANDE

9 Rue de la Croix Moriau  
44350 GUÉRANDE

Par décisions unanimes des associés en date du 31 mai 2023, les associés de la société VEPHI LP, société par actions simplifiée au capital de 1 000 € dont le siège social est à LE POULIGUEN (44510), 24 rue Lamartine, immatriculée sous le numéro 827 749 219 au RCS de SAINT NAZAIRE, ont pris acte de l'expiration du mandat de la société de Commissariat aux comptes MARIEN en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire et de Monsieur Johann CARDES, Commissaire aux Comptes suppléant, et après avoir constaté que la Société n'avait pas dépassé deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant leur désignation, ont décidé de ne pas procéder à leur renouvellement.

L23IJ09910

L'ATELIER DU CERAME, SAS au capital de 8 000 euros Siège social : 36 rue de la Pierre 44350 GUERANDE 828 856 914 RCS SAINT NAZAIRE. Aux termes de la décision unanime des associés du 15/05/2023, il résulte que le siège social a été transféré Z.A. des Pedras, 17 rue des Menos 44117 SAINT ANDRE DES EAUX à compter du 15/05/2023. L'article 4 des statuts intitulé «siège» a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS de SAINT-NAZAIRE.

Pour avis

L23IJ09917

CALICEO SAINT HERBLAIN  
Société par actions simplifiée au capital de 3.000 euros  
Siège social : Route du Vigneau 44800 SAINT-HERBLAIN  
522 933 746 RCS NANTES

Suivant décisions en date du 16 mai 2022, l'associé unique a décidé de ne pas renouveler le mandat de la société EXCO E.M., commissaire aux comptes titulaire, et de nommer en remplacement la société EXCO FIDUCIAIRE DU SUD OUEST, 2 rue des Feuillants, 31000 TOULOUSE (540 800 406 RCS TOULOUSE).

L23IJ09929

## CHARIER T.P.

Société par actions simplifiée au capital de 1.453.900 €  
87-89, Rue Louis Pasteur  
44550 MONTOIR DE BRETAGNE  
SIREN 343 691 374  
RCS SAINT-NAZAIRE

## AVIS

Aux termes de décisions unanimes des Associés, en date du 30 mai 2023, les associés ont pris acte de la démission de M.

Paul BAZIREAU, demeurant 19, Rue des Roses à NANTES (44100), de sa fonction de Président, et ont nommé en remplacement, avec effet le jour même, la société CHARIER, SAS ayant son siège social 2 bis rue des Meuniers à COUÉRON (44220), immatriculée SIREN 305 319 477 au RCS de NANTES, pour une durée illimitée.

Mention sera faite au R.C.S. de SAINT-NAZAIRE

L23IJ09931

## SCI DU 26 RUE DE L'ILE DE FRANCE

SCI au capital de 1 000 €  
Siège social : 8bis rue du Pâtis Forget  
44120 VERTOU  
RCS de NANTES n°899 178 206

L'AGO du 15/05/2023 a décidé le transfert du siège social au 26 rue de l'île de France, 44120 VERTOU à compter du 15/05/2023.

Pour avis  
La gérance

L23IJ09933



## RETZ PLUS

Société par Actions Simplifiée au capital social de 9 000 €  
Siège social : rue Ferréol Prézélin  
Centre commercial SUPER U  
44560 PAIMBOEUF  
RCS SAINT-NAZAIRE : 791 675 515

## AVIS

Suivant décision du 01.06.2023, l'associé unique a nommé la société AR GESTION, dont le siège social est 29 Rue Simon Dauphinot - 51350 CORMONTREUIL (900 962 630 RCS REIMS) en qualité de Présidente de la Société à effet au 01.06.2023 pour une durée indéterminée, en remplacement de la société SV DEVELOPPEMENT (830 108 536 RCS NANTES), démissionnaire.

Pour avis, le Président

L23IJ09934

## NOMINATION D'UN CO-GERANT

Par décisions du 1er juin 2023, l'associé unique de la société G3VET, SELARL au capital de 7 500 € ayant son siège Avenue Jean Taillandier, 44290 GUÉMENE PENFAO (RCS ST NAZAIRE 480 110 782) a nommé M. Benoît LAUNAY, 33 La Croix Rouge 44290 GUÉMENE PENFAO co-gérant, à compter du même jour. Pour avis.

L23IJ09936

## CHARIER DÉVELOPPEMENT

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 10.000 €  
Siège social : 2 bis rue des Meuniers 44220 COUÉRON  
SIREN 893 720 771 - R.C.S. de NANTES

## AVIS

Aux termes de décisions, en date du 30 mai 2023, l'associé unique a pris acte de la démission de M. Paul BAZIREAU, demeurant 19, Rue des Roses à NANTES (44100), de sa fonction de Président, et a nommé pour le remplacer, avec effet le jour même, la société CHARIER, SAS ayant son siège social 2 bis rue des Meuniers à COUÉRON (44220), immatriculée SIREN 305 319 477 au RCS de NANTES, pour une durée illimitée.

En conséquence de cette décision, l'associé unique a décidé de supprimer l'article 30 des STATUTS, celui-ci nommant statutairement le Président. Les articles suivants 31 et 32 ont également été supprimés, ceux-ci ne concernant que les engagements pris pour le compte de la

société en formation et les pouvoirs donnés pour son immatriculation.

Mention sera faite au R.C.S. de NANTES.

L23IJ09943

## SCP ARNAUD AUDRAIN - OLIVIER CAPELLE - MARIE DENIS-NOUJAIM - FRANCOIS CERES

Société civile au capital de 228 673,53 €  
Siège social : 13 Rue de l'île de France  
44120 VERTOU  
RCS de NANTES n°308 859 602

L'AGO du 15/05/2023 a décidé le transfert du siège social au 26 Rue de l'île de France, 44120 VERTOU à compter du 15/05/2023.

Pour avis  
La Gérance

L23IJ09960



CIRMAN TESSIER BAGET  
19 rue Jeanne d'Arc à Nantes

## SCI HDCA

Société civile au capital de 1000,00 euros  
Siège social : 1ter rue Bertrand Geslin  
44000 NANTES  
489 690 297 RCS de NANTES

## TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Par décision des associés de la SCI HDCA en date du 18 octobre 2022. La collectivité des associés a décidé de transférer le siège social au 3 rue Felix Faure, 44000 NANTES. L'article 4 des statuts est modifié en conséquence. Mention sera portée au RCS de NANTES.

Pour avis, la gérance

L23IJ09962

## In Extenso

Experts-Comptables

### SAINT-HERBLAIN

1 Rue Benjamin Franklin  
44800 SAINT-HERBLAIN

### GUSTO

Société à responsabilité limitée au capital de 8 000 euros  
Siège social : 1 Rue des Minées - 44640 CHEIX EN RETZ  
Transfert au 4 rue des Minées 44640 CHEIX EN RETZ  
910 087 097 RCS NANTES

## AVIS

Suivant AGE du 1/05/2023, les associés ont décidé du transfert de siège social du 1 Rue des Minées 44640 CHEIX EN RETZ au 4 Rue des Minées - 44640 CHEIX-EN-RETZ à compter de ce jour, et a ainsi modifié en l'article 4 des statuts.

LA GERANCE

L23IJ10017



## ATTESTATIONS ET FACTURES

IMMÉDIATES ET DÉMATÉRIALISÉES



**Maître Anne MOREAU**  
Avocat au Barreau de NANTES

## MENUISOL OUEST

Société par Actions Simplifiée  
à Associée Unique  
au capital de 65 553,08 €  
Siège social : 15, Rue de la Baudinière  
44470 THOUARÉ SUR LOIRE  
398 692 111 RCS NANTES

## AVIS DE TRANSFORMATION - MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL REMPLACEMENT PRÉSIDENT

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 31/05/2023, l'Associée Unique a décidé :

- **La transformation de la Société en SAS** à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 65 553,08 €.

**Exercice du droit de vote** : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**Transmission des actions** : La cession des actions de l'associé unique est libre.

**Agrément** : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

**Sous sa forme à responsabilité limitée**, la Société était gérée par Monsieur Gonzague D'AUDIFFRET.

Sous sa nouvelle forme de SAS, la Société est dirigée par son président : Monsieur Gonzague D'AUDIFFRET - demeurant 22, Rue de Neuilly - 44700 ORVAULT.

- **De modifier l'objet social** qui est désormais rédigé comme suit :

- Le conseil, la mise en œuvre et la réalisation de tous travaux de menuiserie tant intérieurs qu'extérieurs,

- La fabrication, l'achat et la vente de tout matériels de menuiserie et notamment de garde-corps,

- Le conseil, la mise en œuvre et la réalisation de tous travaux d'isolation tant intérieurs qu'extérieurs,

Et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Aux termes d'une décision constatée dans un procès-verbal en date du 02/06/2023, l'Associée Unique a décidé que :

- La société SAN GIUCO, SARL au capital de 120 000 €. Siège social est dont le siège social est 3 Bis, Rue Germain Boffrand - 44000 NANTES - Immatriculée au RCS de NANTES sous le numéro 952 628 295, a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de Monsieur Gonzague D'AUDIFFRET, démissionnaire.

Pour avis, le président

L23IJ10020

## In Extenso

Experts-Comptables

### SAINT-HERBLAIN

1 Rue Benjamin Franklin  
44800 SAINT-HERBLAIN

### OPHTALLIANCE

Société d'exercice libéral à responsabilité limitée au capital de 811 010 euros  
Siège social : 88 Rue des Hauts Pavés  
44000 NANTES  
788 759 223 RCS NANTES

Lors de l'AGM du 30/05/2023, M. Adrien HENRY, Impasse du Croisic - 44000 NANTES, a été nommé co-gérant à compter du 15/06/2023 et M. Emmanuel DODE et M. Xavier ZANLONGHI ont démissionné de leurs fonctions de co-gérants le 30/05/2023. Dépôt GTC NANTES. L23IJ10022

## In Extenso

Experts-Comptables

### THOUARÉ SUR LOIRE

44 route de Nantes  
44470 Thouaré sur Loire

PHARMA INVEST  
SPFPL à forme de SAS  
au capital de 100 000 euros  
Siège social : 53 avenue de la Cholière  
44700 ORVAULT  
804 494 227 RCS NANTES

## AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes d'une décision en date du 31/05/2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. M. Olivier EBNER, demeurant 39 route de Quelvezin, 56340 CARNAC, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 39 route de Quelvezin, 56340 CARNAC. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au GTC de NANTES en annexe au RCS. Pour avis. Le Liquidateur.

L23IJ10048



EVUORT JORDAN  
SARL au capital de 6 000 €  
Siège social: 144 rue Paul Bellamy  
44000 NANTES  
897 842 605 RCS NANTES

Par décision du 01/06/2023, l'associé unique a décidé de transférer le siège social au 40 rue de la tour d'Auvergne, 44200 NANTES à/c du même jour et modifié l'article 4 des statuts en conséquence. Mention au RCS de Nantes.

L23IJ10050

GTMH  
Société par actions simplifiée au capital de 1.593.600 euros porté à 6.596.325 euros  
Siège social : 36 La Caudelais, 44360 SAINT ETIENNE DE MONTLUC  
829 100 999 RCS NANTES

Par décisions en date du 31 mai 2023, l'associé unique de la Société GTMH a décidé d'augmenter le capital de 5.002.725 € par apport en nature, pour le porter de 1.593.600 € à 6.596.325 €.

Pour avis

L23IJ10053



CIME  
SAS au capital de 10 000 €  
Siège social: 20 rue des Hauts Pavés  
44000 NANTES  
885 142 778 RCS NANTES

Par AGE du 01/06/2023, les associés ont décidé la transformation de la société en SARL à c/ du même jour sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. L'objet de la société, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés. Le capital social reste fixé à 10 000 € divisé en 10 000 parts sociales. M. Gregory SARAFIAN, ancien pdt, et Mme Esther SARAFIAN, ancienne DG, demeurant ensemble au 72 rue Edgar Quinet, 44000 NANTES, ont été nommés gérants. Mention au RCS de Nantes.

L23IJ10057



MALEXIS  
SAS au capital de 1 000 €  
Siège social : 6 Chemin de Clogand,  
44700 ORVAULT  
951 058 957 RCS NANTES

Par DAU du 31/05/2023, les associés ont décidé à compter du même jour d'augmenter le capital social de 61 700 € par apport en nature en le portant de 1 000 € à 62 700 €. Articles 6 et 7 des statuts modifiés en conséquence. Modification au RCS de NANTES.

L23IJ10061

## SCI PARABAULE

Société Civile Immobilière  
au capital de 1.200,00 €  
Siège social : LA BAULE ESCOUBLAC  
(44500) - 12bis, avenue des Corallines  
RCS SAINT NAZAIRE : 801 560 723

Suivant décisions des associés réunis en assemblées générales extraordinaires, en date des 13 juin 2022 et 21 décembre 2022 il a été décidé du retrait d'un associé et constaté la réduction du capital social à concurrence de 100,00 euros, lequel capital social a ainsi été ramené de 1.200,00 euros à 1.100,00 euros, par annulation de dix parts sociales, rendant nécessaire la modification des articles 6 et 7 des statuts et la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à 1.200,00 euros.

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à 1.100,00 euros

Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés de SAINT NAZAIRE.

Pour avis

L23IJ10066

ENTREPRISE DE BATIMENT VALLEE,  
SAS au capital de 136.800 €. Siège social : rue de la Pré Neuve Zac de Villajames 44350 GUERANDE, 403 444 417 RCS SAINT-NAZAIRE

Par décisions de l'associée unique du 31/05/2023, la SARL OLYMPE sis 13 chemin de Brandu 44420 LA TURBALLE (951 566 397 RCS SAINT-NAZAIRE), représentée par M. Cyprien LE CAM en sa qualité de gérant de ladite société, a été nommée Présidente pour une durée illimitée à compter de ce même jour en remplacement de M. Didier VALLEE démissionnaire. Mention sera faite au RCS SAINT-NAZAIRE. Pour avis.

L23IJ10093

## Expèréo

SARL EXPEREO  
18 rue Robert Schuman  
44400 REZE

Audibert Bâtiment  
Société à responsabilité limitée  
à associé unique  
au capital de 1 000 euros  
Siège social :  
3A rue de la Haie d'Ancheteau  
44620 LA MONTAGNE  
829 526 169 RCS NANTES

## AVIS DE PUBLICITE

Aux termes d'une décision en date du 1<sup>er</sup> juin 2023, l'associée unique a décidé de transférer le siège social du 3A rue de la Haie d'Ancheteau, 44620 LA MONTAGNE au 7 rue André Ampère 56400 PLUNERET à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis  
La Gérance

L23IJ10097

SERVICE DE RELECTURE ASSURÉ

## ATHÉNA FORMATION

SASU au capital de 10 000 €  
Siège social : 1 rue Pierre Dupont  
44100 NANTES  
RCS de NANTES n°809 582 786

En date du 01/06/2023, l'associé unique a décidé de transformer la société en Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée, sans création d'un être moral nouveau, à compter du 01/06/2023 et a nommé en qualité de gérant M. PACHECO Christophe, demeurant 1 rue Pierre Dupont, 44100 NANTES. Du fait de la transformation, il est mis fin aux fonctions du président.

Modification au RCS de NANTES

Pour avis

PACHECO Christophe

L23IJ10104

JARDINS BREVINOIS SERVICES Société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 5.000 € sise 6 bis rue de Saint Michel 44320 ST PERE EN RETZ 519975833 RCS de SAINT-NAZAIRE. Par décision de l'associé unique du 20/05/2023, il a été décidé de changer la dénomination sociale qui devient COTE OUEST JARDIN PAYSAGE à compter du 01/07/2023. Mention au RCS de SAINT-NAZAIRE

L23IJ10119



## AVIS

Par AGE du 21/10/2022, les associés de la **SAS AGM INFORMATIQUE**, siège social 10 rue Gaëtan Rondeau 44200 NANTES 428 826 150 RCS NANTES, ont décidé de réduire le capital social par voie de rachat et annulation de 49 actions.

Par AGE du 30 /05/2023, les associés ont constaté le caractère définitif de la réduction de capital non motivée par des pertes à cette même date du 30/05/2023.

L'article 8 des statuts a ainsi été modifié en conséquence.

Anciennes mentions : Capital social : 60.000 euros

Nouvelles mentions : Capital social : 59 253 euros

Mention sera faite aux RCS de NANTES

Pour avis

L23IJ10169

## REALITES MAITRISE D'OUVRAGE

Société par Actions Simplifiée  
au capital de 14.439.500,00 euros  
Siège social : 1 Impasse Claude Nougaro  
CS 10333

44803 SAINT HERBLAIN Cedex  
480 772 326 RCS NANTES

Suivant décisions en date du 26/05/2023, l'Associé Unique a décidé de révoquer Monsieur Christophe NOEL de ses fonctions de Directeur Général Délégué de la Société avec effet au 31 mai 2023 à minuit.

Mention sera faite au RCS de Nantes.

L23IJ10170



WWW.ANNONCELEGALE.  
INFORMATEURJUDICIAIRE.FR







# In Extenso

Experts-Comptables

**SAINT-HERBLAIN**  
1 Rue Benjamin Franklin  
44800 SAINT-HERBLAIN**LOGICMAX TECHNOLOGIE**  
Société par actions simplifiée au capital de  
150 000 euros  
Siège social : 2 Boulevard de Launay  
44100 NANTES  
402 889 018 RCS NANTES

En date du 30/03/2023, l'Associée unique a nommé la SOCIÉTÉ D'ÉTUDES FINANCIÈRES ET D'AUDIT COMPTABLE - SEFAC SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES, Société Anonyme au capital de 150 000,00 euros, dont le siège est situé 31-33 rue de la Baume 75008 PARIS, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 328 581 202, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

L23IJ10318



## SURGET DAVID

Société à responsabilité limitée  
au capital de 100 000 euros  
porté à 400 000 euros  
Siège social : Paribout, 44130 BOUVRON  
515 299 378 RCS SAINT-NAZAIRE

Par décision du 31 mars 2023, l'associé unique a décidé une augmentation du capital social de 300 000 euros par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention :  
Capital social : 100 000 euros  
Nouvelle mention :  
Capital social : 400 000 euros  
Pour avis, la Gérance

L23IJ10417

# In Extenso

Experts-Comptables

**NANTES ERDRE**  
6 Rue Edouard Nignon  
44372 NANTES**LENSMAN**  
SARL au capital de 2 000 €  
Siège social : 2 rue Beau Soleil 44850 ST  
MARS DU DESERT  
520 433 533 RCS NANTES

## AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'une décision en date du 09/06/2023, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 2 rue Beau Soleil, 44850 ST MARS DU DESERT au 10 boulevard des Anglais, 44100 NANTES à compter du 22 juin 2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis. La Gérance.

L23IJ10418

**ABONNEZ-VOUS!**

## DISSOLUTIONS

**RENAUD MACONNERIE**  
Société à Responsabilité Limitée en  
liquidationAu capital de 12 195,92 €  
Siège social : 13 rue Henri Giffard, ZI  
de la Seiglerie  
44270 MACHECOUL  
Siège de liquidation : 1, La Patelière  
44270 PAULX  
410.748.974 RCS NANTES

Suivant décision du 31/03/2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/03/2023 et sa mise en liquidation amiable. M. Jean RENAUD, demeurant 1, La Patelière 44270 PAULX, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 1, La Patelière 44270 PAULX. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NANTES, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis, Le Liquidateur

L23IJ09969

## AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

**GHDL Conseil**, Société à Responsabilité Limitée en liquidation au capital de 1 000 euros, Siège : 3 avenue Mon Repos, 44300 NANTES, Siège de liquidation : 3 avenue Mon Repos, 44300 NANTES, 893 402 214 RCS NANTES. Les associés ont décidé à l'unanimité, en date du 30 avril 2023, la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts. Ils ont nommé comme liquidateur Monsieur Guillaume HUG de LARAUZE, demeurant 3 Avenue de Mon Repos, 44300 NANTES, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'ont autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 3 Avenue de Mon Repos, 44300 NANTES. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NANTES, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis, Le Liquidateur

L23IJ10016

**QUEST RENOV HABITAT**  
Société à Responsabilité Limitée en  
liquidation  
Au capital de 5 000 euros  
Siège social : 1 Le Vernay 44360 VIGNEUX  
DE BRETAGNE  
Siège de liquidation : 1 Le Vernay 44360  
VIGNEUX DE BRETAGNE  
948 773 791 RCS NANTES

Aux termes d'une décision en date du 31 mai 2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 mai 2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Steven CHAUVEL, demeurant 1 Le Vernay 44360 VIGNEUX DE BRETAGNE, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 1 Le Vernay 44360 VIGNEUX DE BRETAGNE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NANTES, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis  
Le Liquidateur

L23IJ10052

**SCI LE LANDREAU**  
Société Civile au capital de 1 500 €  
Siège social : 2 rue de la Nobilière  
44980 SAINTE LUCE SUR LOIRE  
448 299 719 RCS NANTES

## DISSOLUTION

Les associés ont décidé aux termes d'une délibération en date du 21 avril 2023 la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour en application des dispositions statutaires.

A été nommé comme liquidateur :  
Monsieur Daniel RENOUX, demeurant au 2 rue de la Nobilière 44980 SAINTE LUCE SUR LOIRE,

a qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.

Le siège de la liquidation est fixé au 2 rue de la Nobilière 44980 SAINTE LUCE SUR LOIRE.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de NANTES.

Pour avis - le liquidateur

L23IJ10094

**SCI THEMA**  
Société Civile au capital de 1 500 €  
Siège social : 44 rue Charles Monselet  
44000 NANTES  
448 299 818 RCS NANTES

## DISSOLUTION

Les associés ont décidé aux termes d'une délibération en date du 21 avril 2023 la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour en application des dispositions statutaires.

A été nommé comme liquidateur :  
Madame Brigitte DAHLER, demeurant au 44 rue Charles Monselet 44000 NANTES,

a qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.

Le siège de la liquidation est fixé au 44 rue Charles Monselet 44000 NANTES.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de NANTES.

Pour avis - le liquidateur

L23IJ10245

**SCI RONARC'H**  
Société Civile au capital de 1 500 €  
Siège social : 32 rue Amiral ronarc H  
44000 NANTES  
448 300 533 RCS NANTES

## DISSOLUTION

L'associé unique a décidé en date du 21 avril 2023 la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour en application des dispositions statutaires.

A été nommé comme liquidateur :  
Madame Odile LARREUR, demeurant au 32 rue Amiral ronarc'h 44000 NANTES, a qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.

Le siège de la liquidation est fixé au 32 rue Amiral ronarc'h 44000 NANTES.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de NANTES.

Pour avis - le liquidateur

L23IJ10323

## SERVICE ANNONCES LÉGALES

TÉL. : 02 40 47 00 28

annonces-legales@informateurjudiciaire.fr

# PKF ARSILON

SERV'IMM CONSEIL

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 7 500 euros  
Siège social : 22 rue Jean Duplessis -  
44760 LA BERNERIE EN RETZ  
449 316 074 R.C.S. SAINT NAZAIRE

## AVIS DE DISSOLUTION

Par décision du 31 mai 2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et des articles L.237-1 à L.237-13 du c.com. Il a nommé en qualité de liquidateur de la société pour toute la durée de la liquidation M. Eric SCHMITLIN, demeurant 22 rue Jean Duplessis 44760 La Bernerie-en-Retz, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts. Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Saint-Nazaire, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis. Le liquidateur.

L23IJ10342

## CLÔTURES

# In Extenso

Experts-Comptables

### ANCENIS

540 Bd du Dr Moutel  
CS 90144 - 44154  
ANCENIS SAINT GÉRÉON CedexE3CI  
Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 7 000,00 Euros  
Siège social : 54 rue Joseph Doury 44300  
NANTES  
537 958 803 RCS NANTES

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de clôture de liquidation du 16 mai 2023, les Associés ont approuvé le compte de liquidation, donné quitus au Liquidateur, Monsieur Jean-François CARTIER demeurant au 54 Rue Joseph Doury NANTES (44300), et déchargé ce dernier de son mandat et enfin ont prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter rétroactivement du 31 mars 2023. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NANTES en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés et la société sera radiée dudit registre. Pour avis, Le Liquidateur,

L23IJ09938

**S.C.I. DE LA ROSERAIE**  
SCI en liquidation  
au capital de 1 000 Euros  
Siège Social : 91 rue des Déportés Résistants 44110 CHATEAUBRIANT  
Siège de la liquidation : 30 rue Saint-Georges 44110 CHATEAUBRIANT  
Liquidateur : M. Mikael REBOURS  
480 931 856 R.C.S. NANTES

LAGO réunie le 02/05/2023 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Mikael REBOURS de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à effet du 30/04/2023.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de NANTES, en annexe au RCS.

L23IJ10008

S.C.C.V. LE BIGNON  
SCCV au capital de 2 000 Euros  
Siège social : 91, rue des Déportés Résistants 44110 CHATEAUBRIANT  
Siège de la liquidation : 30 rue Saint-Georges 44110 CHATEAUBRIANT  
Liquidateur : M. Mikaël REBOURS  
507 591 386 R.C.S. NANTES

L'AGO réunie le 02/05/2023 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Mikaël REBOURS de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à effet du 30/04/2023.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de NANTES, en annexe au RCS.

L231J10009



Société BOLE INVESTISSEMENT 44  
société en liquidation  
SCI au capital de 295 294 €  
Siège social : 11 chemin des Prés Carriaux - Kerhuet  
44350 GUERANDE  
Siège de liquidation : 9 bis Chemin de Kerdauid  
56860 SENE  
RCS SAINT NAZAIRE 348 689 308

L'AGO du 25/04/2023, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur et après avoir pris connaissance de l'ensemble des opérations de liquidation et des comptes définitifs de liquidation arrêtés au 31/03/2023, a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus et déchargé de leur mandat à Messieurs Henri FERU et Robert PERRAIS, coliquidateurs et prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de SAINT NAZAIRE.

L231J10019

## « SCI LA NOE »

Société civile immobilière  
au capital de 1.500,00 euros  
Siège : 1 rue du Lavoir le Dresny  
PLESSÉ (44630)  
RCS de SAINT-NAZAIRE  
sous le n° 482 968 625

## AVIS DE CLÔTURE DES OPÉRATIONS DE LIQUIDATION

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 3 juin 2023,

Les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'ont déchargé de son mandat et ont prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 3 juin 2023.

Le dépôt des comptes de la société est effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de SAINT NAZAIRE.

Pour avis, le notaire

L231J10242

Le site d'emploi 100% dédié  
aux cabinets d'expertise comptable

**RECRUTEZ  
EN RÉVÉLANT VOTRE  
ATTRACTIVITÉ**

Rendez-vous sur [lamacompta.co](http://lamacompta.co)

## CONVOICATIONS

### SOCIÉTÉ FINANCIÈRE ATLANTIC SOFIA

Société Anonyme  
à Conseil d'Administration  
Au capital de 7.000.000 €  
Siège social 2, rue Georges Clémenceau  
44600 SAINT NAZAIRE  
RCS SAINT NAZAIRE 006 180 301

### AVIS DE CONVOCAZIONE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES

Nous vous informons qu'une Assemblée Générale Ordinaire de notre société aura lieu le **vendredi 30 juin 2023 à 10H00, au Westotel 6 Boulevard de la Liberté 44510 Le Pouliguen** :

#### Selon l'ordre du jour :

- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022
- Quitus aux Dirigeants et aux Membres du Conseil d'Administration
- Affectation des résultats
- Approbation des comptes consolidés
- Approbation des conventions visées à l'article L.255-86 et suivants du Code de Commerce
- Rémunération des Administrateurs
- Renouvellement du mandat d'un Administrateur
- Ratification d'un nouvel Administrateur
- Pouvoirs à donner

Une convocation est adressée par lettre simple à chaque actionnaire.

Le Conseil d'Administration

L231J09976

## RÉALITÉS

Société anonyme à mission  
au capital de 28.435.139,67 €  
Siège Social : 1 Impasse Claude Nougaro  
CS 10333  
44803 SAINT HERBLAIN Cedex  
451 251 623 RCS NANTES

### AVIS DE CONVOCAZIONE

Les actionnaires de la société REALITES sont informés qu'ils seront réunis en Assemblée Générale Mixte, le **29 juin 2023 à 17h30** au siège social situé 1 impasse Claude Nougaro, 44800 SAINT HERBLAIN. Toutes les informations relatives au mode de tenue de cette Assemblée seront consultables, le cas échéant, sur le site internet de la Société [www.groupe-realites.com](http://www.groupe-realites.com).

L'Assemblée Générale Mixte sera tenue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

#### A titre ordinaire :

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration (incluant le rapport de gestion du groupe) ;
- Lecture du rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale statuant en matière ordinaire et extraordinaire ;
- Lecture du rapport spécial du Conseil d'administration sur les opérations réalisées au titre des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions ;

- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L225-38 du Code de Commerce ;

- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus à donner au Directeur Général, aux Directeurs Généraux Délégués et aux administrateurs ;

- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;

- Affectation du résultat ;
- Approbation des conventions visées à l'article L225-38 du Code de commerce ;
- Renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes ;
- Nomination d'un nouvel administrateur ;
- Ratification de la cooptation de nouveaux administrateurs ;
- Fixation de la rémunération liée à l'activité des administrateurs ;
- Fixation de la somme globale annuelle à allouer aux membres du comité de mission en rémunération de leurs fonctions ;

#### A titre extraordinaire :

- Lecture des rapports des Commissaires aux comptes à l'Assemblée générale statuant en matière extraordinaire ;
- Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions ordinaires et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires ;
- Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions ordinaires et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
- Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions ordinaires et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par offre au public ;
- Autorisation au Conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions en faveur des salariés et/ou des mandataires sociaux de la Société ou de sociétés liées ;

- Limitation globale des autorisations ;

- Délégation de compétence pour procéder, dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, à une augmentation du capital social dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail ;

- Délégation de compétence au Conseil d'administration, à l'effet d'augmenter le capital de la Société par incorporation de réserves, bénéfices, primes ;
- Autorisation à donner au Conseil d'administration, à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre, en cas de mise en œuvre des délégations de compétence visées aux résolutions précédentes avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires selon le cas ;

#### A titre ordinaire :

- Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de l'achat, de la conservation et du transfert par la Société de ses propres actions conformément aux articles L. 22-10-62 et suivants (anciens articles L. 225-209 et suivants) du Code de commerce ;

#### A titre extraordinaire :

- Autorisation pour le Conseil d'administration de réduire le capital social de la Société par annulation des actions détenues en propre par la Société ;
- Pouvoirs pour les formalités.

#### 1. Formalités préalables à effectuer pour participer à l'Assemblée générale

Tout actionnaire peut se faire représenter à l'assemblée générale par un autre actionnaire, par son conjoint ou par

le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité.

Conformément à l'article R.225-85 du Code de commerce, l'actionnaire doit justifier de l'inscription en compte de ses titres :

- Pour l'actionnaire nominatif, dans les comptes de titres nominatifs tenus par le mandataire de la Société au plus tard le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à 0 heure, heure de Paris, soit mardi 27 juin 2023 à zéro heure, heure de Paris ;

- Pour l'actionnaire au porteur, dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité, au moyen d'une attestation de participation délivrée par ce dernier à SGSS au plus tard le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à 0 heure, heure de Paris, soit le mardi 27 juin 2023 à zéro heure, heure de Paris ;

Seuls les actionnaires justifiant de cette qualité au plus tard le mardi 27 juin 2023 à zéro heure, heure de Paris, dans les conditions rappelées ci-dessus, pourront participer à cette Assemblée.

#### 2. Mode de participation à l'Assemblée générale

Les actionnaires désirant assister personnellement à l'Assemblée générale devront :

- Pour l'actionnaire nominatif : se présenter le jour de l'Assemblée directement au guichet spécialement prévu à cet effet muni de sa carte d'admission (à demander au préalable par le biais du formulaire de vote reçu avec la convocation et renvoyé à l'aide de l'enveloppe de réponse prépayée) ou d'une pièce d'identité ;

- Pour l'actionnaire au porteur : demander à l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de son compte titre qu'une carte d'admission lui soit adressée par SGSS aux vues de l'attestation de participation qui lui aura été transmise. L'actionnaire au porteur qui n'aurait pas reçu sa carte d'admission le mardi 27 juin 2023, zéro heure, heure de Paris, pourra se faire délivrer directement l'attestation de participation par l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de son compte titres.

Les actionnaires désirant assister personnellement à l'Assemblée Générale mais dans l'impossibilité de se déplacer, pourront assister à l'Assemblée Générale par voie de visioconférence, sous réserve d'en avoir effectué la demande par mail à l'adresse suivante : [assembleegenerale@realites.com](mailto:assembleegenerale@realites.com) au plus tard 2 jours ouvrés avant la tenue de l'Assemblée, et d'avoir fourni tous les justificatifs nécessaires à une participation physique tel qu'indiqué ci-dessus.

Il est néanmoins précisé que les actionnaires assistant à l'Assemblée générale par voie de visioconférence ne pourront participer aux votes en séance, et devront ainsi transmettre en amont leurs instructions de vote (vote par correspondance, pouvoir au président ou procurateur) selon le procédé et les délais ci-dessus indiqués.

Les actionnaires n'assistant pas personnellement à l'Assemblée et souhaitant voter par correspondance ou donner pouvoir au président ou donner une procurator dans les conditions de l'article L.225-106 du Code de commerce pourront :

- Pour l'actionnaire nominatif : renvoyer le formulaire unique de vote par correspondance ou par procurator qui lui sera adressé avec la convocation, à l'aide de l'enveloppe T pré-payée, à Société Générale Securities Services et par mail à l'adresse suivante [assembleegenerale@realites.com](mailto:assembleegenerale@realites.com) ;

- Pour l'actionnaire au porteur : demander le formulaire unique de vote par correspondance ou par procurator auprès de l'intermédiaire habilité qui gère ses titres, à compter de la date de convocation de l'Assemblée. Ce formulaire, accompagné d'une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire financier devra être renvoyé par ce dernier à Société Générale Securities Services - Assemblées Générales / REALITES - 32 Rue du Champ de Tir - CS 30812 - 44308 NANTES cedex 3 ; et par mail à l'adresse suivante : [assembleegenerale@realites.com](mailto:assembleegenerale@realites.com)

Pour être pris en compte, les formulaires de vote par correspondance ou par procurator devront être reçus par SGSS au plus tard trois jours calendaires avant la tenue de l'Assemblée, soit le lundi 26 juin 2023.

















AGIR CHAQUE JOUR  
DANS VOTRE INTÉRÊT



ET CELUI  
DE LA SOCIÉTÉ

ATLANTIQUE  
VENDÉE

LE  
VILLAGE  
by CA



PODCAST



Quand les  
chefs d'entreprise  
racontent un  
événement marquant  
de leur vie !

Cyril  
**Monharoul**  
Dirigeant de  
Ferchaud

UN INOUBLIABLE  
**MOMENT**



# SPECTACLES D'ÉTÉ À LA BAULE

PARC DES DRYADES  
12/07



PALAIS DES CONGRÈS  
05/08



PARC DES DRYADES  
17/08



[billetterie.atlantia-labaule.com](http://billetterie.atlantia-labaule.com)

02 40 11 51 51



LA BAULE ÉVÉNEMENTS

CRÉATEURS D'EXPÉRIENCES